



Nations Unies

Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2018

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume III

Centre du commerce international

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-quatorzième session

Supplément n° 5



Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2018

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume III
Centre du commerce international**



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi.	4
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	6
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé.	9
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	12
B. Constatations et recommandations	12
1. Suite donnée aux recommandations antérieures.	13
2. Aperçu de la situation financière.	13
3. Gestion financière.	15
4. Gestion des ressources humaines	15
5. Exécution des projets	20
C. Informations communiquées par l'administration	24
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	24
2. Versements à titre gracieux	24
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière.	24
D. Remerciements	24
Annexe	
État de l'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2017. . .	25
III. Certification des états financiers	
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018.	35
A. Introduction.	35
B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018	37
V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018.	48
I. État de la situation financière au 31 décembre 2018	48
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018	49
III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2018.	50
IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2018.	51
V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2018	52
Notes relatives aux états financiers	53

Lettres d'envoi

Lettre datée du 28 mars 2019, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2018, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) António **Guterres**

**Lettre datée du 24 juillet 2019, adressée à la Présidente
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

Le Président de la Cour fédérale des comptes de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Kay Scheller

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des Commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers du Centre du commerce international, qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2018, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) pour l'année terminée à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Centre du commerce international, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par le Secrétaire général et comprennent le rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Secrétaire général et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du Centre du commerce international et d'exercer le contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, le Secrétaire général est tenu d'évaluer la capacité du Centre du commerce international de poursuivre son activité, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer qu'il poursuivra son activité, à moins qu'il n'ait l'intention de procéder à la liquidation du Centre ou de mettre fin à son activité, ou qu'il n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du Centre du commerce international.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de détecter systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous détectons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par le Centre du commerce international afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;
- Nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par le Secrétaire général, de même que l'information dont il fait état ;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par le Secrétaire général du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude

significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité du Centre du commerce international de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le Centre du commerce international de poursuivre son activité ;

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons aussi si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Centre du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Président de la Cour fédérale des comptes de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Kay **Scheller**

Le Contrôleur et Auditeur général des comptes de l'Inde
(Auditeur principal)
(Signé) Rajiv **Mehrishi**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Signé) Jorge **Bermúdez**

24 juillet 2019

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

1. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2018. Il considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Conclusion générale du Comité

2. L'actif net du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2018 s'est élevé à 32,86 millions de dollars des États-Unis, contre 7,34 millions de dollars en décembre 2017. Cette amélioration tient à l'augmentation des contributions volontaires. Ces dernières années, le Centre a pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses activités. Toutefois, le Comité a relevé des insuffisances dans le fonctionnement du Centre, notamment en ce qui concerne l'exécution des projets, la gestion des voyages et la gestion des ressources humaines. Il a formulé des recommandations visant à y remédier.

Principales constatations

Gestion financière

3. Le Centre a constitué une provision de 65 000 dollars au titre d'une action en justice engagée devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies par un ancien fonctionnaire. Ce montant aurait toutefois dû être de 94 764 dollars, au vu d'un précédent comparable.

Gestion des ressources humaines

Examen des effectifs

4. Le Centre a eu recours à un très grand nombre de consultants et de vacataires en 2018. Le Comité a constaté que nombre d'entre eux ont exécuté des tâches qui auraient dû être accomplies par le personnel permanent. Il convient de mener un examen indépendant des effectifs fondé sur les ressources définies dans le plan d'opérations, ce qui permettrait d'assurer que le niveau des effectifs soit approprié au regard des besoins opérationnels et des fonds disponibles.

Engagement des consultants

5. En 2018, le Centre a engagé 946 consultants dans le cadre de 1 794 contrats. Dans 28 % des cas, les contrats ont été accordés après examen d'une seule candidature. En outre, le cahier des charges régissant l'engagement des consultants était de nature générale. Dans 70 cas, le Centre a établi des contrats prévoyant des honoraires supérieurs au seuil maximal fixé pour un niveau donné.

Formation du personnel

6. Le taux global d'achèvement des formations obligatoires s'élevait à 66,9 % en avril 2019. Le Comité a constaté que le taux d'achèvement des nouveaux cours était faible, à savoir de 35 % pour la séance de sensibilisation au Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption et de 19 % pour la formation à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels du fait de membres du personnel des Nations Unies.

Gestion des voyages

7. Le Centre n'a pas été en mesure de traiter 1 978 des 3 056 demandes d'autorisation de voyage dans le délai prescrit de 21 jours. Le pourcentage de non-respect de la règle d'achat des billets d'avion 16 jours à l'avance est élevé (64,73 %). L'examen des raisons de ces manquements, qui a porté sur 1 978 demandes, a mis en évidence que le motif « Une autre raison » avait été le plus fréquemment invoqué (41,20 %), suivi par « La planification tardive de la manifestation » (28,56 %). La majeure partie (67,90 %) de ces 1 978 cas concernaient des non-fonctionnaires.

Exécution des projets*Nécessité de respecter le modèle prescrit pour les protocoles d'accord relatifs aux subventions*

8. Les écarts constatés par rapport au modèle de protocole d'accord n'avaient pas été mis en évidence ni expliqués. Neuf des dix projets examinés prévoyaient l'organisation de formations et d'ateliers, et, dans quatre cas, le mémorandum d'accord ne contenait pas la disposition standard relative à la communication d'une liste de participants accompagnée des pièces jointes requises, bien que cette disposition soit essentielle pour garantir la validité des montants versés aux participants aux programmes de formation et aux ateliers.

Durabilité

9. Bien que dans les rapports annuels d'évaluation publiés depuis 2014, la durabilité ait été pointée comme l'un des principaux facteurs de risque, l'exécution de certains grands projets a débuté sans qu'une évaluation des risques ait été réalisée selon le modèle prescrit. Il n'y a pas eu de suivi systématique des projets après leur clôture pour évaluer l'évolution des aspects liés à la durabilité après quelques années, et aucune enquête n'a été menée sur ce sujet.

Principales recommandations

Selon les principales recommandations formulées par le Comité, le Centre devrait :

a) Mettre en œuvre une planification détaillée des ressources, et ajuster et optimiser celles-ci en fonction des besoins opérationnels ;

b) Engager les consultants au terme d'une procédure de sélection ouverte, s'assurer qu'ils ne sont pas engagés pour des travaux de nature générale ou courante et définir clairement dans le cahier des charges les résultats concrets attendus pour chaque mission ;

c) Respecter les fourchettes d'honoraires préétablies associées aux niveaux auxquels les consultants et vacataires sont engagés. Le Comité recommande que le Centre procède à des contrôles internes en bonne et due forme afin d'éviter que ne soient établis des contrats prévoyant une rémunération supérieure au seuil maximal fixé pour un niveau donné ;

d) Examiner les raisons pour lesquelles le délai de 21 jours pour le traitement des demandes d'autorisation de voyage n'est pas respecté et exercer un contrôle étroit afin d'assurer une meilleure conformité ;

e) Incorporer les dispositions standard dans tous les protocoles d'accord, en particulier la clause de conditionnalité du paiement dans le cas de projets comportant des éléments de formation. Le Comité recommande également que le Centre envisage d'incorporer la disposition liant les relations futures avec un bénéficiaire à la soumission en temps voulu de rapports d'impact à long terme à la satisfaction du Centre ;

f) Envisager d'évaluer la durabilité à long terme des résultats obtenus dans le cadre de divers projets.

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le Centre du commerce international est un organisme de coopération technique cofinancé par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition.
2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2018, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a procédé à son audit conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
3. L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2018 ainsi que les résultats financiers et les flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.
4. Le Comité a également examiné la gestion du Centre en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'ONU. Dans le cadre de l'audit, le Comité s'est rendu au siège du Centre à Genève. Il a continué de collaborer avec le Bureau des services de contrôle interne du secrétariat pour veiller à ce que leurs travaux soient coordonnés.
5. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Il a fait l'objet d'une discussion avec la direction du Centre, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

Chiffres clefs, en millions de dollars des États-Unis

120,11	Total des produits en 2018, contre 127,13 en 2017
98,69	Total des charges en 2018, contre 88,21 en 2017
273,56	Total de l'actif en 2018, contre 167,18 en 2017
240,71	Total du passif en 2018, contre 159,84 en 2017
32,86	Total de l'actif net en 2018, contre 7,34 en 2017

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

6. Le Comité a examiné la suite donnée à ses recommandations antérieures. Sur les 17 recommandations restées en suspens jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2017, huit (47 %) avaient été intégralement appliquées par le Centre et neuf (53 %) étaient en cours d'application (voir tableau II.1). On trouvera ci-après un résumé des neuf recommandations en suspens :

Tableau II.1

Recommandations en suspens

État de l'application	Rapport d'audit du Comité				Total
	A/70/5 (Vol. III)	A/71/5 (Vol. III)	A/72/5 (Vol. III)	A/73/5 (Vol. III)	
Recommandations en suspens au 31 décembre 2017	1	1	5	10	17
État de l'application en 2018					
a) Recommandation intégralement appliquée	1	1	0	6	8
b) Recommandation en cours d'application	0	0	5	4	9
c) Recommandation non appliquée	0	0	0	0	0
d) Recommandation devenue caduque	0	0	0	0	0
Recommandations en suspens au 31 décembre 2018	1	1	5	4	9

7. On trouvera à l'annexe du présent rapport des observations détaillées sur l'état d'application des recommandations antérieures. Il convient de noter que quatre de ces recommandations ont été réitérées dans le présent rapport en raison de leur importance. Elles portent sur l'examen des effectifs, l'engagement des consultants et le paiement de leurs honoraires et le respect de la politique d'achat anticipé des billets de voyage.

2. Aperçu de la situation financière

8. Au 31 décembre 2018, l'actif net du Centre s'élevait à 32,86 millions de dollars (7,34 millions de dollars en 2017). Le total de l'actif était passé de 167,18 millions de dollars en 2017 à 273,56 millions en 2018, principalement en raison de l'augmentation des soldes des contributions volontaires à recevoir à court terme, dont le montant est passé de 36,44 millions de dollars en 2017 à 72,02 millions en 2018, des contributions volontaires à recevoir à long terme (de 69,46 millions de dollars en 2017 à 102,48 millions en 2018), de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (de 4,30 millions de dollars en 2017 à 8,96 millions en 2018) et des placements à court terme (de 38,25 millions de dollars en 2017 à 76,72 millions en 2018). Cette évolution témoigne du développement significatif des activités du Centre.

9. Au 31 décembre 2018, le total du passif s'élevait à 240,71 millions de dollars, contre 159,84 millions en 2017. Cette augmentation notable tenait principalement aux autres éléments de passif non courants, dont le montant était passé de 22,25 millions de dollars au 31 décembre 2017 à 108,91 millions au 31 décembre 2018, sous l'effet des contributions volontaires assorties de conditions (105,23 millions de dollars en 2018 contre 27,58 millions en 2017).

Résultats financiers

10. Le Centre a enregistré un excédent de 21,42 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (38,92 millions de dollars en 2017). Le total des produits de l'année 2018 s'est élevé à 120,11 millions de dollars (127,13 millions de dollars en 2017), dont 37,36 millions de dollars de contributions statutaires (35,45 millions de dollars en 2017) et 76,82 millions de dollars de contributions volontaires (89,98 millions de dollars en 2017).

11. Le total des charges de l'année 2018 s'est élevé à 98,69 millions de dollars (88,21 millions de dollars en 2017). Comme les années précédentes, ces charges étaient pour l'essentiel liées aux traitements, indemnités et autres prestations versés au personnel (51,73 millions de dollars). Les charges relatives aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (consultants et vacataires) se sont établies à 16,79 millions de dollars, et les frais de fonctionnement divers à 16,60 millions de dollars. Les autres charges concernaient les frais de voyage, les subventions, l'amortissement, la dépréciation et les fournitures et consommables. On trouvera au tableau II.2 une analyse des charges du Centre.

Tableau II.2

Charges du Centre du commerce international au 31 décembre pour 2018 et 2017

<i>Type de charges</i>	<i>2018</i>		<i>2017</i>	
	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Traitements, indemnités et autres prestations	51 726	52,41	54 114	61,35
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	16 793	17,02	11 314	12,83
Voyages	6 792	6,88	5 075	5,75
Subventions et autres transferts	2 439	2,47	1 311	1,49
Fournitures et consommables	502	0,51	739	0,84
Amortissement	419	0,42	416	0,47
Dépréciation	642	0,65	435	0,49
Frais de fonctionnement divers	16 599	16,82	12 058	13,67
Charges diverses	2 784	2,82	2 746	3,11
Quote-part du partenariat	(9)	(0,01)	2	—
Total	98 687	100	88 210	100

Source : Analyse par le Comité des commissaires aux comptes des états des résultats financiers du Centre pour 2017 et 2018. Les chiffres de 2017 ont été retraités à des fins de comparaison.

Analyse financière

12. Dans le cadre de son analyse, le Comité a calculé les ratios financiers du Centre et évalué ses principaux actifs et passifs (voir tableau II.3).

Tableau II.3
Analyse des ratios

Ratio	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Ratio de liquidité générale ^a (actifs courants/passifs courants)	3,52	1,64
Total de l'actif/total du passif ^b	1,14	1,05
Ratio de liquidité immédiate ^c [(disponibilités + placements à court terme)/passifs courants]	1,86	0,85
Ratio de liquidité relative ^d [(disponibilités + placements + créances)/passifs courants]	3,43	1,57

Source : États financiers de 2018.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^b Un ratio élevé est un bon indicateur de solvabilité.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

13. Le Comité a constaté que le ratio de liquidité générale, le ratio de liquidité immédiate et le ratio de liquidité relative avaient plus que doublé par rapport à l'année précédente, ce qui tient principalement à une forte augmentation en 2018 de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (108 %), des placements à court terme (101 %) et des contributions volontaires à recevoir à court terme (98 %). Étant donné les niveaux élevés de ces ratios et du ratio du total de l'actif rapporté au total du passif, le Comité considère que la santé financière du Centre est bonne et qu'il n'y a aucun risque de liquidité à très court terme. Le Comité est d'accord avec le Centre concernant l'hypothèse de continuité d'activité.

3. Gestion financière

14. Le Comité considère qu'un montant comptabilisé en tant que provision devrait correspondre à l'estimation la plus fiable du montant nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lors de son audit, il a constaté que le Centre avait, au titre d'une action en justice engagée devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies par un ancien fonctionnaire, constitué une provision d'un montant inférieur à ce qu'elle aurait dû être au vu d'un précédent comparable. Le montant provisionné, soit 65 000 dollars, aurait dû s'élever à 94 764 dollars. Le Centre a souscrit à cette observation.

4. Gestion des ressources humaines

Examen des effectifs

15. Le Comité avait souligné dans ses rapports précédents [A/72/5 (Vol. III) et A/73/5 (Vol. III)] que les effectifs réels du Centre étaient plus de deux fois supérieurs aux effectifs approuvés, ce qui constituait un décalage très important. Dans ce contexte, il avait recommandé la mise en œuvre d'un examen indépendant de la dotation en personnel afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Bien que le Centre ait accepté la recommandation, aucune mesure n'a encore été prise pour y donner suite. Le Comité a constaté que le niveau des effectifs était resté relativement constant en 2018, comme le montre le tableau II.4 :

Tableau II.4
Postes d'administrateurs du Centre du commerce international

<i>Grade</i>	<i>Postes approuvés (budget 2018-2019)</i>	<i>Effectifs réels en 2017</i>	<i>Effectifs réels en 2018</i>
P-5	21	25	26
P-4	33	42	40
P-3	24	57	58
P-2/P-1	15	71	67
Total	93	195	191

16. L'écart entre les effectifs réels et le nombre de postes approuvés concerne principalement les grades P-1/P-2 (67 administrateurs pour 15 postes approuvés) et P-3 (58 administrateurs pour 24 postes approuvés). Le Comité a constaté que le Centre avait engagé un très grand nombre de consultants et de vacataires (946 personnes dans le cadre de 1 794 contrats) en 2018, soit une augmentation substantielle par rapport à 2017 (652 personnes). La répartition fonctionnelle des administrateurs de grade P-1, P-2 et P-3 et des consultants est présentée dans le tableau II.5.

Tableau II.5
Répartition par grade des postes d'administrateurs P-1 à P-3 du Centre du commerce international

<i>Division</i>	<i>P-1/P-2</i>	<i>P-3</i>	<i>Consultants</i>	
			<i>Nombre de contrats</i>	<i>Nombre de personnes engagées</i>
Bureau du Directeur exécutif	9	4	48	25
Division des programmes de pays	10	15	555	307
Division du développement des marchés	23	18	628	325
Division des entreprises et des institutions	16	14	539	279
Division de l'appui aux programmes	9	7	24	10
Total	67	58	1 794	946

17. Au vu de ce qui précède, il convient de mener un examen indépendant de la dotation en personnel fondé sur les ressources définies dans le plan d'opérations, ce qui permettrait d'assurer que le niveau des effectifs soit approprié au regard des besoins opérationnels et des fonds disponibles. Les décisions en matière de dotation en personnel sont cruciales, car les charges de personnel du Centre (52 millions de dollars en 2018) représentent plus de la moitié de ses charges totales (99 millions de dollars).

18. Le Centre a indiqué que les postes financés au moyen de ressources ordinaires avaient été approuvés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à la suite d'un examen détaillé, puis examinés et approuvés par le Conseil consultatif de l'OMC. Il a également indiqué que le nombre de postes liés à des projets (postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires) variait en fonction du niveau des contributions

directes. L'augmentation du montant des contributions versées directement au titre des projets (89,98 millions de dollars en 2017 et 76,82 millions en 2018) avait entraîné une augmentation correspondante des besoins en personnel, tant au niveau des administrateurs que des consultants et vacataires. Le Centre a déclaré qu'il procédait actuellement à un examen de toutes les descriptions d'emploi dans l'ensemble de l'organisation, ce qui permettra d'obtenir une bonne représentation des compétences du personnel grâce à une nouvelle base de données et de s'assurer que les définitions d'emploi sont à jour et pertinentes, mais également de recenser les points forts et les lacunes en termes de compétences. Le Comité avait déjà fait part de ses préoccupations concernant les risques que le recours accru aux ressources extrabudgétaires faisait peser sur le plan d'activité du Centre [voir [A/72/5 \(Vol. III\)](#)].

19. Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le Centre devrait mettre en œuvre une planification détaillée de ses ressources et ajuster et optimiser celles-ci en fonction des besoins opérationnels.

20. Le Centre a accepté cette recommandation.

Engagement des consultants

21. L'instruction administrative du 3 mars 2014 (ITC/AI/2014/04) rend obligatoire l'établissement d'un cahier des charges pour l'engagement des consultants et vacataires, dans lequel doivent figurer leurs fonctions et des produits et objectifs concrets qui soient précis, réalistes, axés sur les résultats et assortis de délais. Il y est également dit qu'il ne peut être fait appel à des consultants que lorsque les tâches à accomplir nécessitent des connaissances spécialisées ou des compétences que le personnel du Centre ne possède pas, et que les consultants ne devraient pas exécuter des tâches incombant au personnel permanent. Conformément au paragraphe 4.3 des directives de 2017 concernant l'engagement et la gestion des consultants et des vacataires, le responsable du poste à pourvoir doit sélectionner et évaluer au moins trois candidats figurant dans le fichier de candidats présélectionnés tenu à jour par la Division des ressources humaines. Si le fichier ne contient qu'un seul candidat qualifié et que le responsable souhaite engager ce dernier, il doit justifier par écrit les raisons de son choix.

22. Dans ses rapports établis au titre des années 2016 et 2017, le Comité avait mis en évidence des problèmes liés à l'engagement des consultants. Il avait recommandé que le Centre choisisse ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte et évite d'avoir recours à leurs services pour exécuter des tâches à caractère général.

23. Le Comité a constaté qu'au moment de l'audit de la période à l'examen, 8 398 personnes étaient inscrites dans le fichier de consultants du Centre. Selon les informations communiquées au Comité, le Centre a, en 2018, engagé 946 consultants dans le cadre de 1 794 contrats, dont 28 % ont été accordés après examen d'une seule candidature. Le Comité a relevé que :

- a) Dans 121 cas, la seule raison pour laquelle le consultant avait été engagé était l'indisponibilité d'autres candidats ;
- b) Dans 149 cas, la raison invoquée pour l'engagement d'un consultant après examen d'une seule candidature était le manque de ressources spécialisées ;
- c) L'analyse d'un échantillon de 11 cas d'engagement de consultants après examen d'une seule candidature a montré que ces derniers avaient exercé des fonctions d'appui et qu'aucun produit, objectif ou cible tangible et mesurable n'avait été défini dans le cahier des charges.

24. **Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le Centre devrait engager ses consultants à l'issue d'une procédure de sélection ouverte, s'assurer qu'ils ne sont pas engagés pour des tâches de nature générale ou courante et définir clairement dans le cahier des charges de chaque mission les produits concrets attendus, et conserver des documents justificatifs en cas d'exception à cette règle.**

25. Le Centre a souscrit à la recommandation et déclaré que les responsables des postes de consultant à pourvoir avaient été invités à publier des annonces sur son site Internet, ainsi que sur les médias sociaux. Il a indiqué qu'il demandera aux responsables des postes à pourvoir de fournir davantage de détails sur les compétences particulières des candidats sélectionnés.

Contrats prévoyant une rémunération supérieure au plafond

26. Les directives du Centre relatives à l'engagement et à la gestion des consultants et vacataires, qui ont été mises à jour en mai 2017, stipulent qu'ils doivent être payés le montant minimum nécessaire pour obtenir les services requis. Une instruction administrative (ITC/AI/2014/04) fournit les fourchettes d'honoraires associées aux différents niveaux d'affectation.

27. Le Comité a constaté qu'en 2018, le Centre avait accordé dans 70¹ cas des contrats prévoyant des honoraires supérieurs au montant maximal associé au niveau auquel le consultant ou le vacataire avait été engagé. Il avait recommandé dans son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 [A/73/5 (Vol. III)] que le Centre procède à des vérifications et contrôles adaptés afin d'éviter que cela ne se reproduise.

28. Le Centre a répondu que, dans ces 70 cas, les responsables du poste à pourvoir n'avaient pas coché la bonne case dans le système, mais que les honoraires étaient adéquats au regard des tâches et responsabilités liées à la mission et des compétences du consultant. Il a souligné l'importance d'établir une distinction entre les niveaux (c'est-à-dire les fourchettes d'honoraires A à E) et le taux journalier payé aux consultants. Il a en outre indiqué que ces demandes n'avaient pas été rejetées dans le système de gestion des ressources humaines pour des raisons d'efficacité. Il a promis que pour éviter que de telles situations se reproduisent, un système de contrôle serait intégré à l'outil électronique de recrutement de consultants (e-ROC) lors de la prochaine mise à niveau.

29. **Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le Centre devrait mettre en place des contrôles internes adaptés afin d'éviter que ne soient établis des contrats prévoyant des honoraires supérieurs au montant maximal associé à un niveau donné.**

30. Le Centre a souscrit à cette recommandation.

Formation du personnel

31. L'instruction administrative du Centre sur la formation obligatoire et recommandée cite l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, selon lequel « la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité ». La nouvelle instruction administrative, datée du 31 octobre 2018, prescrit deux nouveaux cours obligatoires sur la prévention de l'exploitation, du harcèlement et des abus sexuels, que les fonctionnaires sont tenus de suivre dans les six mois suivant la

¹ Division des programmes de pays : 41 ; Division des entreprises et des institutions : 28 ; Division de l'appui aux programmes : 1.

publication de l'instruction administrative ou dans les six mois suivant leur prise de fonctions initiale ou la prise de fonctions qui exigent qu'ils suivent des programmes de formation supplémentaires.

32. Le Comité a vérifié l'état d'avancement des cours de formation obligatoires en avril 2019 (soit six mois après la publication de l'instruction administrative) et constaté que le taux global d'achèvement était alors de 66,9 %. Ce taux était faible pour les nouveaux cours, à savoir 35 % pour la séance de sensibilisation au Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption et de 19 % pour la formation à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels du fait de membres du personnel des Nations Unies. Le Comité a également relevé que le taux d'achèvement de certains autres cours obligatoires (qui étaient prescrits avant même la publication de l'instruction administrative du 31 octobre 2018) était relativement faible : 52 % pour la formation sur les responsabilités de l'ONU en matière de droits de l'homme et 70 % pour la formation de base sur la sensibilisation à la sécurité de l'information.

33. Le Comité recommande que le Centre veille à ce que les fonctionnaires suivent tous les cours de formation obligatoires, conformément aux instructions en vigueur.

34. Le Centre a accepté cette recommandation.

Gestion des voyages

35. Conformément à la disposition 7.8 du Règlement du personnel et au paragraphe 3.3 de l'instruction administrative [ST/AI/2013/3](#) du 12 août 2013, toutes les dispositions relatives au voyage, y compris la réservation et l'achat des billets à l'avance, de toute personne voyageant pour le compte de l'ONU, doivent être prises 16 jours avant le début du voyage. Les directeurs de programme doivent, le cas échéant, expliquer les raisons pour lesquelles les dispositions nécessaires n'ont pas été prises dans ce délai. Les fonctionnaires créent eux-mêmes leur demande d'autorisation de voyage dans Umoja depuis le déploiement de ce progiciel. Les demandes doivent être soumises 21 jours avant le début du voyage afin qu'elles puissent être traitées dans Umoja pour garantir que la réservation soit faite 16 jours à l'avance.

36. Le Comité a constaté que le Centre n'avait pas été en mesure de traiter 1 978 des 3 056 demandes d'autorisation de voyage avant le délai prescrit de 16 jours. Le pourcentage de manquement à cette règle est donc très élevé (64,73 %). Au nombre des justifications avancées figuraient la modification des dates de certaines manifestations, l'absence de fonds disponibles et les décisions de dernière minute, ce qui témoigne d'une planification laissant à désirer. Le Comité a constaté que le motif le plus souvent invoqué pour justifier le non-respect de la règle était « Une autre raison » (dans 41,20 % des cas), suivi par « La planification tardive de la manifestation » (28,56 %). Il a également relevé que dans 67,90 % des cas, le manquement était imputable à des non-fonctionnaires.

37. Le Comité avait recommandé dans son précédent rapport que le Centre respecte le délai minimum de 16 jours applicable à la réservation de billets afin de réduire les dépenses liées aux voyages et la fréquence des modifications ou des annulations.

38. Le Centre, tout en acceptant de continuer à appliquer des mesures visant à sensibiliser le personnel et à améliorer le respect de la politique, a déclaré que la responsabilité d'un éventuel manquement incombait essentiellement au demandeur et non au Groupe des voyages. Il a également indiqué que, dans 67 % des cas, la Suisse n'était ni le pays de départ ni le pays de destination, et qu'environ 60 % des voyageurs étaient des non-fonctionnaires. Il était d'avis que les besoins de voyage du Centre étaient beaucoup plus complexes que ceux d'autres organisations.

39. Le Comité, tout en reconnaissant les spécificités des activités du Centre, souligne qu'il est possible d'améliorer le respect des règles en mettant en œuvre des stratégies différenciées pour les opérations de voyage et en analysant les raisons des manquements, en particulier dans les cas où le motif invoqué est « Une autre raison ».

40. **Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le Centre devrait suivre de près les raisons des manquements à la règle des 21 jours applicable aux voyages et exercer une surveillance étroite afin d'améliorer le respect de cette règle.**

41. Le Centre a accepté cette recommandation.

5. Exécution des projets

42. Le nombre de projets opérationnels régionaux et interrégionaux exécutés par le Centre au cours de l'exercice biennal 2018-2019 devrait s'élever à environ 130. Le Centre est en train de traduire sur le plan opérationnel son cadre de gestion des risques, d'améliorer ses systèmes de gestion des projets et d'élaborer un cadre d'évaluation de l'impact des activités des institutions d'appui au commerce et à l'investissement. Le Comité a audité le processus d'exécution des projets et analysé un échantillon de quelques projets. Ses observations sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation du modèle prescrit pour les protocoles d'accord relatifs aux subventions

43. Dans le cadre de sa mission consistant à favoriser une croissance et un développement inclusifs et durables dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en améliorant la compétitivité internationale des microentreprises et petites et moyennes entreprises, le Centre a conclu des mémorandums d'accord avec des bénéficiaires de subventions (partenaires d'exécution, partenaires de projet) pour l'exécution de projets opérationnels.

44. Le Centre a adopté un modèle de mémorandum d'accord (voir ITC/AI/2007/06). Conformément au paragraphe 4.1 de cette instruction administrative, ce modèle doit être utilisé dans la mesure du possible, à moins que la législation nationale ou les politiques internes du bénéficiaire ne s'y opposent, et les écarts par rapport au modèle doivent être mis en évidence et justifiés.

45. Le Comité a relevé que le modèle de mémorandum d'accord relatif aux subventions prévoyait que, pour les projets comportant des activités de formation et des ateliers, le solde de la subvention serait versé au bénéficiaire dès que la manifestation aurait été menée à bien et qu'une liste de présence indiquant la date de versement de l'indemnité journalière de subsistance, dûment contresignée par chaque participant et accompagnée d'une photocopie de leur passeport ou carte d'identité, aurait été soumise. Il a également constaté que le Centre avait la possibilité d'inclure dans le mémorandum d'accord une clause selon laquelle le bénéficiaire ne serait admissible à une coopération future que si le rapport d'impact à long terme était soumis dans les délais convenus à la satisfaction du Centre et conformément aux termes du mémorandum.

46. Le Comité a examiné 10 des 30 mémorandums d'accord concernant des projets en cours, dont un d'un coût supérieur à 50 000 dollars, trois d'un coût compris entre 30 000 et 50 000 dollars, et six d'un coût inférieur à 30 000 dollars.

47. Le Comité a relevé les écarts suivants par rapport à la norme, qui n'avaient pas été mis en évidence ou expliqués :

a) Neuf des dix projets examinés comportaient des activités de formation et des ateliers. Dans quatre d'entre eux, le mémorandum d'accord ne contenait pas la disposition standard relative à la communication d'une liste ou d'un fichier des participants accompagné des pièces jointes requises, bien que cette disposition soit essentielle pour garantir la validité des paiements effectués aux participants aux programmes de formation et aux ateliers. Le Comité considère qu'il est important d'incorporer cette clause, étant donné que le Centre s'est fixé pour objectif d'organiser 1 000 cours de formation à l'intention de 35 000 participants pendant l'exercice biennal 2018-2019 ;

b) Aucun des mémorandums d'accord examinés ne prévoyait la soumission d'un rapport d'impact à long terme.

48. Le Comité recommande que le Centre incorpore les dispositions standard dans tous les mémorandums d'accord, en particulier une clause de conditionnalité du paiement dans le cas des projets comportant des éléments de formation. Il recommande également que le Centre envisage d'incorporer la disposition liant les relations futures avec un bénéficiaire à la soumission en temps voulu d'un rapport d'impact à long terme à la satisfaction du Centre.

49. Le Centre a souscrit à cette recommandation et déclaré qu'il mettrait à l'avenir l'accent sur la disposition standard dans les documents relatifs à la formation et aux examens et aux documents connexes. Il a également déclaré qu'il inclurait une note de bas de page dans le modèle de mémorandum d'accord relatif aux subventions pour recommander fortement l'inclusion de la disposition facultative concernant la soumission d'un rapport d'impact à long terme.

Évaluation des projets

50. Selon les directives en matière d'évaluation élaborées par le Centre en 2018, l'adoption d'une approche harmonisée et qualitative devrait favoriser la promotion d'une culture de l'évaluation dans l'organisation et le développement de pratiques de prise de décision fondée sur des données probantes. Au nombre des critères d'évaluation figureraient la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des projets, tandis que les dimensions transversales comprendraient les droits de l'homme et l'égalité des sexes, l'environnement et les changements climatiques et l'innovation.

51. Le Comité a été informé que tous les projets devaient faire l'objet d'une évaluation selon une des quatre modalités suivantes : rapport de fin de projet, auto-évaluation, évaluation indépendante réalisée par le Centre et évaluation réalisée par le bénéficiaire. Pour les projets dotés d'un budget supérieur ou égal à deux millions de dollars, les rapports de fin de projet, l'auto-évaluation ou l'évaluation indépendante par le Centre étaient obligatoires, tandis que pour les projets de moindre ampleur, seuls les rapports de fin de projet devaient être élaborés. Ces rapports devraient être soumis au plus tard trois mois après la clôture opérationnelle des projets. Outre les évaluations finales, le Groupe de l'évaluation indépendante pourrait se saisir des rapports d'activité et des évaluations à mi-parcours pendant la phase d'exécution du projet.

52. Le Comité a constaté que la procédure d'établissement des rapports de fin de projet avait été intégrée dans le processus du cycle de projet sur le portail du Centre consacré aux projets. Il a examiné un échantillon de projets sur le portail et relevé

que les rapports d'évaluation n'étaient pas disponibles pour quatre² projets clôturés, dont trois³ étaient achevés depuis plus de quatre mois.

53. Le Comité a examiné le rapport d'achèvement du projet B158 afin d'évaluer les mesures prises par le Centre à la suite de cette évaluation. Ce projet, qui visait à contribuer à la réalisation de l'objectif de développement consistant à réduire la pauvreté rurale au Lesotho et à y favoriser une croissance économique durable, a été exécuté entre février 2013 et avril 2018. Les bénéficiaires en étaient des groupes d'agriculteurs (coopératives et associations), des jeunes, des femmes et des petits exploitants agricoles individuels qui disposaient des ressources de base et de la motivation nécessaires pour améliorer leur productivité et se diversifier dans des activités agricoles axées sur le marché. Le Centre a dépensé 2,37 millions de dollars pour ce projet. Le Comité a noté que la note globale accordée au projet était de 3,2 (« satisfaisant ») sur une échelle de 1 à 5, soit à peine au-dessus de la catégorie « insatisfaisant » (2 à 2,9), et que cette évaluation qui laissait à désirer résultait d'un manque de coordination entre le Centre et les entités chargées de l'exécution, le Ministère du commerce et de l'industrie, le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et le Ministère des petites entreprises, des coopératives et de la commercialisation.

54. Le Centre a déclaré qu'il avait déployé beaucoup d'efforts pour assurer une coordination maximale avec les parties prenantes locales, mais que la réactivité sur le terrain n'avait pas toujours été optimale. Il a également déclaré qu'il assurerait certainement la coordination avec les entités chargées de l'exécution pour veiller à ce que les actifs et les capacités créés dans le cadre du projet soient utilisés de manière efficace. Il a en outre indiqué que le Groupe de l'évaluation indépendante effectuait un suivi des différentes évaluations pour s'assurer qu'elles étaient conformes à la politique du Centre et aux dispositions énoncées dans les directives relatives à l'évaluation. Il incombait aux responsables de projet de téléverser les rapports d'évaluation sur le portail consacré aux projets. Le Centre a ajouté que le personnel du Groupe de l'évaluation indépendante, lorsqu'il fournirait des conseils et un appui techniques en matière d'évaluation aux responsables de projet, insisterait sur la nécessité de téléverser les rapports.

55. Le Comité recommande que le Centre examine les rapports d'achèvement de tous les projets et veille à ce qu'ils soient achevés dans les délais prescrits et téléversés sur le portail des projets. Il recommande également que le Centre donne suite aux suggestions formulées dans les rapports d'évaluation, y compris les rapports de fin de projet.

56. Le Centre a souscrit à cette recommandation.

Durabilité

57. Il est rappelé dans le Plan stratégique 2018-2021 du Centre que « le commerce international est un moteur de la croissance profitant à tous et un moyen de réduire la pauvreté [et qu'] il contribue au développement durable ». Le Centre a pour mission de favoriser une croissance et un développement inclusifs et durables dans les pays en développement en améliorant la compétitivité internationale des microentreprises et petites et moyennes entreprises. La durabilité est un critère d'évaluation important qui permet de déterminer si les effets positifs d'une intervention de développement continuent de se faire sentir après l'achèvement d'un projet majeur d'aide au développement.

² A895 (1,35 million de dollars), B330 (2,40 millions de dollars), B603 (0,25 million de dollars) et B738 (0,15 million de dollars).

³ A895, B603 et B738.

58. Le Comité a noté que le Centre, dans le rapport annuel d'évaluation de ses activités pour 2018⁴ et dans ceux des quatre années précédentes, avait indiqué que les résultats obtenus en termes d'impact et de durabilité étaient faibles par rapport aux autres critères d'évaluation des projets. Il était également dit dans le rapport de 2018 que les insuffisances en matière de durabilité et d'impact étaient source de préoccupation pour une grande partie des petites et moyennes entreprises, ce qui témoignait de la nécessité d'améliorer la stratégie d'appui et d'engagement du Centre pour obtenir des résultats à long terme.

59. Le Comité a sélectionné dix projets achevés en 2016 et a demandé au Centre de lui communiquer des informations précises concernant la durabilité des résultats obtenus. Selon le Centre, dans la moitié des projets examinés, il faudrait interroger à nouveau les bénéficiaires pour évaluer la durabilité à long terme, tandis que dans d'autres cas, cette évaluation était difficile à faire en raison de l'absence de causalité linéaire entre un possible indicateur de durabilité et les résultats du projet. Le Comité a constaté que bien que le rapport annuel d'évaluation recense depuis 2014 la durabilité comme l'un des facteurs de risque les plus importants, le plan d'évaluation des risques n'avait pas été établi pour certains grands projets⁵, ce qui signifie que leur exécution avait débuté sans une évaluation des risques appropriée.

60. Les deux exemples qui suivent illustrent combien il est important d'évaluer et de préserver la durabilité des projets, comme l'a souligné le Comité :

a) Le rapport d'évaluation final du projet A907 sur le développement de l'industrie et du commerce du pashmina au Népal a mis en évidence que le nombre de membres de l'Association népalaise du secteur du pashmina était en déclin, ou au mieux égal. Du point de vue de la durabilité, cette association jouait un rôle vital de protection des intérêts du secteur du pashmina et de ceux qui en dépendaient ;

b) Le projet B252 sur les partenariats orientaux vise à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) des pays orientaux, à les intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et à les aider à accéder à de nouveaux marchés, en particulier celui de l'Union européenne. Le Comité a relevé que le projet s'achèverait en août 2020 et que, par rapport à l'objectif de 100 PME bénéficiaires qui devaient apporter des changements à leurs activités afin d'accroître leur compétitivité internationale, seules 43 avaient bénéficié d'un appui jusqu'alors. Toutefois, rien n'indiquait que ces 43 entreprises avaient développé leurs exportations grâce à ce projet, alors qu'il s'agissait là d'un critère important de durabilité.

61. Le Centre a déclaré que dans la plupart des cas, le financement s'arrêtait à la date de fin du projet. Dans de très rares cas, les donateurs finançaient une évaluation de fin de projet. Par exemple, une étude d'impact du projet NTF2 mené en Ouganda avait été réalisée quelques années après la fin du projet grâce à la contribution du donateur.

62. Le Comité est d'avis qu'il faudrait disposer d'indicateurs objectivement vérifiables pour s'assurer de la durabilité à long terme des différents projets. La Section de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation a confirmé qu'il n'y avait pas eu de suivi systématique des programmes quelques années après leur clôture pour examiner les aspects liés à la durabilité, et qu'aucune étude n'avait été menée sur ce thème.

⁴ L'objectif de ce rapport était d'examiner la responsabilité du Centre à l'égard des objectifs de développement durable sur la base de dix évaluations récemment achevées et de douze rapports de fin de projet dans le but d'améliorer les résultats en matière de commerce et de développement.

⁵ A306 (8,9 millions de dollars), B340 (12,4 millions de dollars), A874 (12,2 millions de dollars) et A749 (4,9 millions de dollars).

63. Le Comité recommande que le Centre envisage d'évaluer la durabilité à long terme des résultats obtenus dans le cadre de divers projets.

64. Le Centre a souscrit à cette recommandation et déclaré qu'étant donné qu'il était difficile de financer ces examens à l'aide des fonds du projet, il allouerait en 2020 une partie du budget ordinaire consacré à l'évaluation à un examen *ex post* régulier des résultats obtenus pour un échantillon de projets ayant pris fin trois ou quatre ans auparavant.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

65. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2018, le Centre a comptabilisé en pertes du matériel pour un montant de 542 077 dollars et des créances non recouvrables pour un montant de 12 502 dollars.

2. Versements à titre gracieux

66. Le Centre a déclaré n'avoir effectué aucun versement à titre gracieux en 2018.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière

67. Il n'y a eu aucun cas de fraude avérée ou présumée en 2018.

D. Remerciements

68. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive du Centre et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Président de la Cour fédérale des comptes de l'Allemagne
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Kay **Scheller**

Le Contrôleur et Auditeur général des comptes de l'Inde
(Auditeur principal)
(Signé) Rajiv **Mehrishi**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Signé) Jorge **Bermúdez Soto**

24 juillet 2019

Annexe

État de l'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2017

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre	Évaluation du Comité	Recommen-	Recommen-	Recommen-	Recommen-
						dation intégralement appliquée	dation en cours d'application	dation non appliquée	dation devenue caduque
1	2014	A/70/5 (Vol. III) et A/70/5 (Vol. III)/Corr.1 , chap. II., par. 21	Faire fond sur le plan de valorisation des avantages et les informations financières de meilleure qualité découlant de l'application des normes IPSAS pour déterminer et gérer le risque financier.	Le Centre a de plus en plus recours à des outils d'analyse décisionnelle, qui lui permettent d'accéder à l'information, de l'analyser et de l'utiliser de manière plus efficace et plus fiable. Ces tableaux de bord fournissent des informations utiles sur les données issues des progiciels. Le Centre applique les normes IPSAS depuis 2014, comme le confirment une opinion d'audit sans réserve et la fiabilité de l'information financière. Par exemple, les informations issues de l'application des normes IPSAS ont permis à la Direction : a) de comptabiliser l'engagement de 3 % au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ; b) d'assurer une comptabilisation exacte des produits, ce qui facilite le suivi des entrées de trésorerie et des contributions non acquittées par les donateurs ; c) de prévoir les passifs et les budgets futurs. L'amélioration de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que la disponibilité plus fréquente de l'information financière, ont renforcé la confiance des donateurs, comme en témoigne l'augmentation de leurs contributions.	Au vu des mesures qui ont été prises, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre	Évaluation du Comité	Recommandation intégralement appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
2	2015	A/71/5 (Vol. III) , chap. II, par. 49	En vue de renforcer le dispositif de contrôle interne, mettre à profit les outils d'analyse décisionnelle pour détecter les anomalies et déterminer la structure des dépenses, afin que la Direction dispose des informations nécessaires à la prise de décisions.	Les indicateurs de gestion financière font l'objet d'un suivi mensuel au moyen d'un tableau de bord. De plus, l'équipe de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité a élaboré un certain nombre de rapports et de tableaux de bord d'analyse décisionnelle pour éclairer l'action des gestionnaires.	Au vu des mesures qui ont été prises, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			
3	2016	A/72/5 (Vol. III) , chap. II, par. 40	Faire procéder à un examen indépendant des effectifs en vue d'optimiser l'utilisation des ressources.	Le Centre poursuit l'examen de toutes les descriptions d'emploi dans l'ensemble de l'organisation, ce qui permettra d'obtenir une bonne représentation des compétences du personnel grâce à une nouvelle base de données et de s'assurer que les définitions d'emploi sont à jour et pertinentes, mais également de recenser les points forts et les lacunes en termes de compétences.	Le Centre n'a pas procédé à un examen indépendant des effectifs. Il en a seulement entamé la procédure. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.		X		
4	2016	A/72/5 (Vol. III) , chap. II, par. 59	Rendre opérationnel le Comité de contrôle indépendant afin de renforcer les dispositifs de contrôle interne.	Le Centre rétablira et rendra opérationnel son Comité de contrôle, créé en juin 2006 et dont le mandat a été revu en octobre 2010 et en août 2014. Actuellement, le Comité supérieur de gestion fait également office de comité de contrôle.	Étant donné que sa mise en œuvre se poursuit, cette recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre	Évaluation du Comité	Recommandation	Recommandation	Recommandation	Recommandation
						intégralement appliquée	en cours d'application	non appliquée	devenue caduque
5	2016	A/72/5 (Vol. III) , chap. II, par. 65	Engager les consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte.	Une équipe des ressources humaines continue de conseiller les responsables des postes à pourvoir à cet égard et concernant toutes les règles et procédures relatives aux consultants. À l'heure actuelle, les responsables des postes à pourvoir sont tenus de prendre en considération plus d'un candidat ; dans le cas contraire, ils doivent en justifier les raisons dans le système en ligne de recrutement de consultants. Le Centre renforcera encore cette exigence en demandant aux responsables des postes à pourvoir de fournir davantage de détails sur les compétences particulières des candidats sélectionnés. Les responsables utilisent de plus en plus le site Internet du Centre et les médias sociaux pour afficher les postes de consultant à pourvoir.	Des cas de non-respect de la procédure de sélection ouverte se produisent encore et sont signalés dans le présent rapport. Dans certains cas, aucune justification n'avait été fournie. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.		X		
6	2016	A/72/5 (Vol. III) , chap. II, par. 69	a) Que le Centre choisisse ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte et b) évite d'avoir recours à leurs services pour exécuter des tâches à caractère général.	L'équipe des ressources humaines continuera de fournir des conseils et de mener des actions de formation.	Des cas de non-respect de la procédure de sélection ouverte ont été constatés au cours de l'audit. Dans certains cas, aucune justification n'avait en outre été fournie. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		
7	2016	A/72/5 (Vol. III) , chap. II, par. 83	Respecter le délai minimum de 16 jours applicable à la réservation des	Le Centre continue d'inciter son personnel à soumettre les demandes de voyage 21 jours avant le départ.	Les demandes de voyage ne sont pas toujours traitées dans le délai prescrit de 16		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre	Évaluation du Comité	Recommen-	Recommen-	Recommen-	Recommen-
						dation intégralement appliquée	dation en cours d'application	dation non appliquée	dation devenue caduque
			billets afin de réduire les dépenses liées aux voyages et la fréquence des modifications ou des annulations de billets.		jours. Il existe de nombreux exemples de manquement à cette règle sans que, dans certains cas, la justification requise ne soit fournie. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.				
8	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 15	Renforcer le système d'examen et de classement des accords de contribution volontaire en tant qu'accords assortis de conditions ou non, aux fins de la comptabilisation des produits.	Au cours de l'année 2018, les sections de la gestion financière, des affaires juridiques et des technologies de l'information ont collaboré à l'intégration des critères découlant des normes IPSAS quant à la comptabilisation des produits d'opérations sans contrepartie directe dans la base de données automatisée des mémorandums d'accord, qui est accessible sur le portail du Centre. Ces critères sont conformes aux discussions de l'équipe chargée de la norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe) au sein du Groupe de travail sur les normes comptables, ainsi qu'à la liste de contrôle établie par le Siège de l'ONU pour déterminer la nature conditionnelle ou inconditionnelle d'un accord. La base de données des mémorandums d'accord fait encore l'objet de modifications ; les nouvelles listes de contrôle ne sont devenues opérationnelles qu'en 2019. Ainsi, tous les nouveaux accords signés en 2018 ont été documentés séparément sur la feuille de contrôle, et tous les nouveaux	Le Comité a constaté qu'en 2018, l'examen de tous les nouveaux accords signés avait été documenté séparément sur la feuille de contrôle, et que les feuilles de contrôle avaient été communiquées aux auditeurs. Tous les nouveaux accords signés en 2019, jusqu'en mai, ont été documentés directement sur le portail intranet conformément à la nouvelle liste de contrôle figurant dans chaque protocole d'accord. Au vu des mesures qui ont été prises, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit		Recommandation du Comité	Réponse du Centre	Évaluation du Comité	Recommandation intégralement appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
	Rapport								
9	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 19	Procéder à un examen de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont toujours en service.	accords signés en 2019 le seront directement sur le portail. Conjointement au test de dépréciation qu'ils ont réalisé en fin d'année, les Services centraux d'appui ont également procédé à un examen de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles entièrement amorties encore en service, tandis que l'équipe informatique a examiné le matériel informatique. L'examen de la valeur résiduelle a été documenté dans le fichier des immobilisations et n'a donné lieu à aucun ajustement d'un montant significatif. Ce test sera réalisé à la fin de chaque année et sera intégré dans l'examen annuel des immobilisations corporelles.	Le rapport du test de dépréciation des immobilisations corporelles a été remis aux auditeurs. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
10	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 26	Suivre de plus près l'évaluation des engagements au titre des congés annuels afin de s'assurer de leur exactitude dans les états financiers.	Comme les calculs effectués pour 2018 sont fondés sur le report des chiffres de 2017, le Centre a comparé les données de 2017 transmises à l'actuaire par le Siège de l'ONU avec celles de la Division des ressources humaines, et il a conclu au caractère raisonnable et cohérent de ces données et informations. Une nouvelle procédure a été établie, selon laquelle le Centre fournira les données directement à l'actuaire. En 2018, le Centre a continué d'examiner et de suivre les soldes de congés annuels de son personnel. Au 31 décembre 2018, ces soldes se situaient à un niveau comparable à ceux de l'année précédente.	Selon les indications du Centre, une erreur s'est glissée dans le calcul actuariel effectué en 2015. La provision actuarielle calculée en 2017 était en revanche correcte, et elle est cohérente par rapport aux chiffres de 2018. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre	Évaluation du Comité	Recommen-	Recommen-	Recommen-	Recommen-
						dation intégralement appliquée	dation en cours d'application	dation non appliquée	dation devenue caduque
11	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 33	a) Définir le type de résultats visés dans le cadre des projets en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et b) donner des directives aux responsables de projet sur la contribution qu'ils doivent apporter à la réalisation de chacune des 23 cibles retenues.	Les objectifs de développement durable pertinents au regard des activités du Centre ont été revalidés au niveau des projets et des programmes, et des instructions pour l'établissement de rapports ont été communiquées aux responsables de projet.	Le Comité a procédé à des vérifications par échantillonnage sur le portail intranet du Centre consacré aux projets. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
12	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 39	Actualiser la composition du Comité des subventions en cas de changement, notamment en cas de départ ou de réaffectation de membres du personnel.	Le Centre a actualisé la composition de son Comité des subventions et publié une nouvelle instruction administrative à ce sujet.	Au vu des mesures qui ont été prises, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			
13	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 44	Évaluer tous les partenaires d'exécution avec lesquels le Centre collabore dans le cadre de ses projets.	Le Centre est en train d'élaborer la version finale d'un formulaire d'évaluation des partenaires d'exécution, qui sera diffusée après approbation de la Direction.	Le projet de nouveau formulaire d'évaluation a été soumis à l'approbation de l'autorité compétente par la division concernée du Centre ; toutefois, certaines évaluations sont toujours effectuées à l'aide des formulaires existants. La recommandation		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre	Évaluation du Comité	Recommen- dation intégralement appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
14	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 48	Veiller à ce que les directeurs de division examinent le budget et les documents justificatifs avant tout paiement aux partenaires d'exécution.	Un rappel concernant les dispositifs de contrôle interne existants et l'obligation de s'y conformer a été adressé au groupe d'action de gestion. (Mise à jour : la note relative aux demandes de paiement a été actualisée.) Un nouveau modèle de budget a été publié pour faciliter le contrôle des dépenses et des factures par les chefs de section. Les partenaires d'exécution, les bénéficiaires de subventions et les bénéficiaires finals ont été invités à fournir les références de leurs documents justificatifs, à préparer des résumés des informations communiquées et à établir un lien entre ces résumés et les rapports financiers et les budgets. Les clauses du modèle de memorandum d'accord ont été mises à jour afin d'inclure dans le calendrier des paiements une réserve d'au moins 5 % du montant à verser, qui serait libérée une fois que l'ensemble des activités prévues auraient été menées à bien et que les rapports demandés et les factures justificatives des dépenses auraient été présentés et approuvés par le Centre. Les demandes de paiement sont examinées et validées par le responsable de projet, les agents certificateurs et les directeurs de division.	est considérée comme étant en cours d'application. Au vu des mesures qui ont été prises, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre	Évaluation du Comité	Recommen-	Recommen-	Recommen-	Recommen-
						dation intégralement appliquée	dation en cours d'application	dation non appliquée	dation devenue caduque
15	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 58	Engager les consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte [en référence à une recommandation de 2016 (voir A/72/5 (Vol. III)), chap. II, par. 65)].	Une équipe des ressources humaines continue de conseiller les responsables des postes à pourvoir à cet égard et concernant toutes les règles et procédures relatives aux consultants. À l'heure actuelle, les responsables des postes à pourvoir sont tenus de prendre en considération plus d'un candidat ; dans le cas contraire, ils doivent en justifier les raisons dans le système en ligne de recrutement de consultants. Le Centre renforcera encore cette exigence en demandant aux responsables des postes à pourvoir de fournir davantage de détails sur les compétences particulières des candidats sélectionnés. Les responsables utilisent de plus en plus le site Internet du Centre et les médias sociaux pour afficher les postes de consultant à pourvoir.	Des cas de non-respect de la procédure de sélection ouverte se produisent encore et sont signalés dans le présent rapport. Dans certains cas, aucune justification n'a été fournie. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		
16	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 62	Procéder à des contrôles internes en bonne et due forme afin d'éviter que ne soient établis des contrats prévoyant une rémunération supérieure au seuil maximal fixé pour un niveau donné.	Le Centre est en train d'améliorer l'outil de recrutement afin d'éviter d'établir des contrats prévoyant une rémunération supérieure au seuil maximal fixé pour un niveau donné.	Le Comité a constaté 70 cas de non-respect de cette règle en 2018. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		
17	2017	A/73/5 (Vol. III) , chap. II, par. 72	Mettre en place un dispositif de licenciement amiable de manière transparente,	Les fonctionnaires qui souhaitent un licenciement amiable peuvent depuis toujours le faire savoir de manière non officielle, par exemple en en parlant à leur supérieur hiérarchique.	Le Comité estime qu'une telle procédure doit être dûment consignée. Le présent rapport contient une		X		

<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audit</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité</i>	<i>Réponse du Centre</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommen- dation intégralement appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
N°		documents à l'appui.	Le Centre donne en général aux fonctionnaires aux talents reconnus une raison de rester en leur offrant, lorsque c'est possible, des perspectives de carrière et d'évolution de leurs fonctions et responsabilités.	observation sur une question connexe. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.				
Total					8	9	0	0
Pourcentage					47	53	0	0

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 20 mars 2019, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleur

Les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2018 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1 de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales méthodes comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V du Centre du commerce international qui figurent ci-après sont corrects pour tous les éléments de caractère significatif.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(Signé) Chandramouli **Ramanathan**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018

A. Introduction

1. La Directrice exécutive a l'honneur de présenter le rapport financier sur les comptes du Centre du commerce international (ITC) pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

3. Le Centre du commerce international est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui touche au développement des échanges et du commerce international. Il s'emploie à améliorer la compétitivité internationale des microentreprises et petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays en transition, en fournissant une assistance technique liée au commerce.

4. En 2018, le Centre a axé son action sur 10 des objectifs de développement durable (ODD), plus particulièrement l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique, l'ODD 1 sur la pauvreté, l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes et l'ODD 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. Il a également contribué à la réalisation des ODD 2, 4, 9, 10, 12 et 16. Ses activités ont porté sur six domaines d'intervention : a) l'organisation d'une veille économique et commerciale ; b) la création d'un environnement économique favorable ; c) le renforcement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement ; d) la connexion aux chaînes de valeur internationales ; e) la promotion et la généralisation d'un commerce inclusif et vert ; f) l'appui à l'intégration économique régionale et aux relations Sud-Sud.

5. En 2018, le Centre a fourni des services d'assistance technique, de renforcement des capacités et de veille économique. Le montant brut de ses dépenses hors budget s'est élevé à 64,4 millions de dollars des États-Unis, en hausse d'environ 39,3 % par rapport à l'année précédente. Les résultats d'ensemble ont été conformes aux objectifs fixés pour l'exercice biennal 2018-2019.

6. L'action du Centre a été encore fortement soutenue par les initiatives des entreprises en matière d'innovation et d'élaboration de projets. À la fin de 2018, la valeur des projets en attente, pour lesquels des concertations étaient en cours avec les donateurs, était évaluée à 135 millions de dollars. Au cours de l'année, un montant de 0,5 million de dollars a été alloué au Fonds de développement des entreprises pour des projets innovants.

7. En 2018, près de 300 000 bénéficiaires se sont familiarisés avec les questions liées au commerce, grâce à l'utilisation des outils de veille économique et d'autres contenus numériques du Centre, combinés à des manifestations ciblées de sensibilisation et de partage des connaissances. À 89 occasions, le Centre a guidé les décideurs et contribué à l'élaboration de stratégies ou de politiques en faveur des microentreprises et des PME de pays en développement. Grâce au Centre, 350 institutions publiques et privées d'appui au commerce et à l'investissement ont obtenu de meilleurs résultats et sont aujourd'hui mieux à même de servir leurs clients. Le Centre a perfectionné son dispositif de suivi pour mieux mesurer les effets de son action auprès de groupes marginalisés tels que les petits exploitants agricoles et les

entreprises détenues ou dirigées par des femmes. Il a ainsi pu constater que près de 15 000 microentreprises et PME (dont 49 % détenues ou dirigées par des femmes) avaient apporté des changements à leurs activités commerciales pour renforcer leur compétitivité, et que plus de 3 500 entreprises (dont 57 % détenues ou dirigées par des femmes) avaient trouvé de nouveaux débouchés grâce au Centre. Le Centre a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir qu'au moins 40 % des entreprises qui bénéficient de son aide soient détenues par des femmes. La majeure partie de son action demeure axée sur l'Afrique subsaharienne et la région Asie-Pacifique, conformément à son engagement prioritaire en faveur des pays les plus vulnérables. En 2018, 55 % des dépenses hors budget engagées dans un pays ou une région en particulier ont été consacrées à des pays les moins avancés (PMA), et 86 % aux pays prioritaires dans leur ensemble, à savoir les PMA, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement (PIED), l'Afrique subsaharienne, les petites économies vulnérables et les pays sortant d'un conflit.

8. Le Centre a renforcé ses capacités en apportant de nombreuses améliorations à ses processus-métier, en particulier en instaurant de nouvelles pratiques de gestion des risques et en appuyant l'innovation grâce à des services de formation et de conseil fournis par son laboratoire de l'innovation :

a) Le rapport de synthèse de l'évaluation annuelle pour l'année 2018 a confirmé que les gouvernements des pays partenaires et les bénéficiaires considéraient que les projets du Centre étaient pertinents. Il a également confirmé que l'approche intégrée consistant à cibler simultanément les acteurs du changement que sont les entreprises, les organisations d'appui aux entreprises et les responsables politiques contribuait à renforcer la compétitivité des microentreprises et des PME, et qu'il fallait, dans l'exécution des projets, accorder davantage de place à l'innovation, au risque et à l'élaboration de plans pour faire face aux crises. Les évaluateurs ont notamment recommandé que les concepteurs et gestionnaires de projet prennent davantage en compte la situation, les capacités et les motivations des acteurs locaux, ainsi que les relations entre les partenaires et les bénéficiaires afin d'assurer la pérennité des résultats obtenus. Pour renforcer efficacement les capacités institutionnelles, notamment celles des organisations fragiles des économies vulnérables, l'appui apporté devait s'inscrire dans la durée. Pour donner suite à ces recommandations, le Centre renforcera sa présence dans les pays et sa coopération avec ses partenaires d'exécution locaux et s'efforcera de faire preuve de davantage de souplesse en mettant en œuvre des programmes pluriannuels d'envergure ;

b) En 2018, le Centre a procédé à des évaluations détaillées de plusieurs risques clefs recensés au niveau de l'organisation et renforcé son cadre général de gestion du risque en y ajoutant des éléments tels que des politiques, guides, listes de contrôle et formations spécifiques ;

c) Pour ce qui est des initiatives visant à renforcer son efficacité, le Centre a atteint son objectif d'une moyenne de cinq jours de formation par membre du personnel ;

d) En tant qu'organisation axée sur les compétences, le Centre a consacré en moyenne cinq jours (en équivalent temps plein) à la formation et au développement des capacités techniques et des compétences d'encadrement de son personnel ;

e) En 2018, les efforts de collecte de fonds du Centre se sont concrétisés par la signature de nouveaux accords de financement pour un montant total d'environ 165 millions de dollars ;

f) Le Centre a continué de renforcer ses efforts de coopération pour promouvoir le « bon commerce ». Les partenariats conclus avec des organisations internationales, y compris celles du système des Nations Unies, ont démontré la

capacité du Centre à mettre ses compétences au service des exportateurs et des entrepreneurs des pays en développement. Les interventions sur le terrain, dont les résultats ont été tangibles, se sont traduites par la mise à la disposition des partenaires et bénéficiaires de ressources commerciales essentielles à l'amélioration des moyens d'existence des jeunes, des femmes et des migrants. Les partenariats conclus en faveur du développement durable avec des ONG ont été étendus à des domaines non commerciaux tels que la migration, l'aide humanitaire et l'environnement. Les plateformes d'information commerciale mondiale et d'apprentissage en ligne du Centre ont été utilisées plus fréquemment à l'appui de projets régionaux et nationaux. Enfin, la coopération avec les multinationales et les associations du secteur privé a été encore renforcée dans des secteurs tels que la logistique, les services numériques et l'agro-industrie ;

g) Dans son examen triennal de l'application des recommandations issues de l'évaluation du programme du Centre du commerce international ([E/AC.51/2018/8](#)), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a confirmé que le Centre avait pris des mesures importantes pour appliquer toutes les recommandations formulées par la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI en 2015. Le Centre concentre davantage son action sur ses priorités institutionnelles fondamentales ; il a amélioré ses systèmes de gestion axés sur les résultats et la qualité des rapports qu'il publie, et il tient mieux compte de préoccupations telles que les jeunes, l'égalité des sexes et l'environnement.

9. À la cinquante-deuxième session du Groupe consultatif commun, tenue à Genève le 10 juillet 2018, les États membres ont félicité le Centre pour les résultats de ses travaux visant à promouvoir la croissance économique grâce à un commerce inclusif et durable et ont salué son rôle de partenaire précieux dans ce domaine. Ils ont accueilli favorablement le nouveau plan stratégique du Centre pour 2018-2021 et se sont félicités de l'élargissement de la gamme de produits d'information commerciale du Centre, notamment les outils ePing, le service en ligne d'assistance au commerce mondial (Global Trade Helpdesk), la carte du potentiel à l'exportation (Export Potential Map) et la carte d'accès aux marchés (Market Access Map). Ils ont également encouragé le Centre à poursuivre ses interventions dans les régions se relevant d'un conflit et les pays fragiles et à continuer de donner la priorité aux microentreprises et aux PME qui constituent le socle économique des PMA, des PEID, des pays en développement sans littoral, des pays de l'Afrique subsaharienne et des petites économies vulnérables. Les représentants ont exhorté le Centre à continuer de renforcer les systèmes de gestion du risque et de suivi des résultats. En termes de financement, les représentants ont appelé les donateurs à continuer d'appuyer le Centre, en particulier en versant des contributions non préaffectées pour permettre à l'organisation, eu égard à l'importance de ses travaux, de planifier l'utilisation des ressources.

B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018

10. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers et la situation financière du Centre au 31 décembre 2018. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les méthodes comptables et règles d'information financière du Centre ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

Produits

11. Les résultats financiers pour l'année 2018 font apparaître un excédent de 21,424 millions de dollars (voir détail ci-dessous) :

Résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Total des produits	120 111	127 125
Total des charges	98 687	88 210
Excédent	21 424	38 915

12. En 2018, le montant total des produits s'est élevé à 120,111 millions de dollars (127,125 millions en 2017). Ce montant se décompose comme suit : contributions volontaires des donateurs (76,822 millions de dollars, soit 64,0 % du montant total des produits), contributions statutaires (37,360 millions de dollars, soit 31,1 %), autres transferts et allocations (4,086 millions, soit 3,4 %), produits des placements (1,250 million, soit 1,0 %) et produits divers (0,593 million, soit 0,5 %) (voir fig. IV.I et IV.II). Il inclut aussi une contribution en nature de 2,779 millions de dollars pour l'année, qui représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux occupés par le Centre.

13. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées en produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où celui-ci contient une clause exigeant des résultats particuliers et la restitution des fonds non utilisés. Les contributions volontaires résultent principalement de la signature d'accords pluriannuels inconditionnels majeurs avec l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse. Un montant de 18,500 millions de dollars a été comptabilisé en produits en 2018 en vertu d'accords assortis de conditions. La rubrique « Autres transferts et allocations » recouvre principalement des arrangements interorganisations au titre des contributions provenant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'OMC et de projets financés au titre du Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et du Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ».

14. Les contributions volontaires couvrent souvent des périodes pluriannuelles, puisqu'elles constituent des engagements s'étalant généralement sur trois ou quatre ans. Ainsi, une partie des produits comptabilisés au cours des années précédentes finance les activités de l'année en cours ou celles des années à venir, sauf s'il s'agit d'accords assortis de conditions.

Figure IV.I
Ventilation des produits, par année

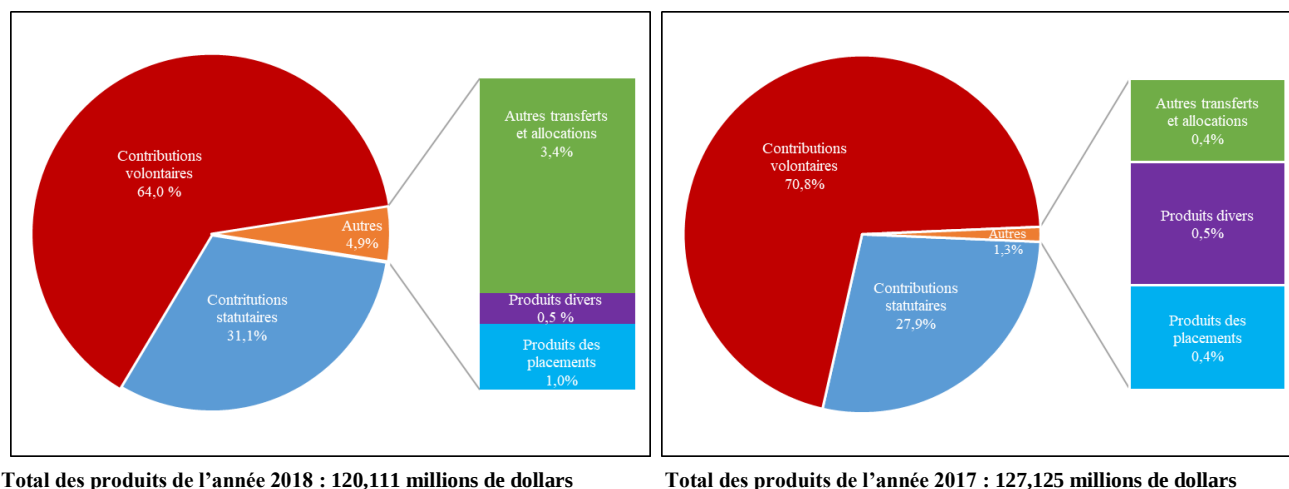
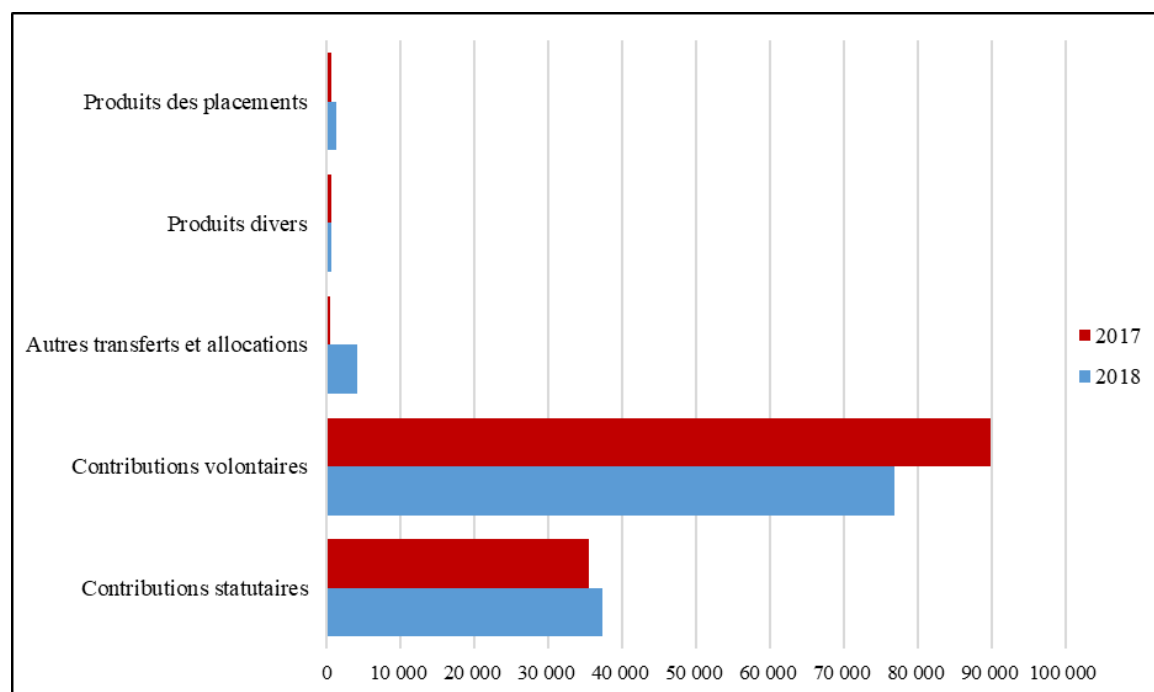


Figure IV.II
Ventilation des produits, par catégorie et année
(En milliers de dollars des États-Unis)

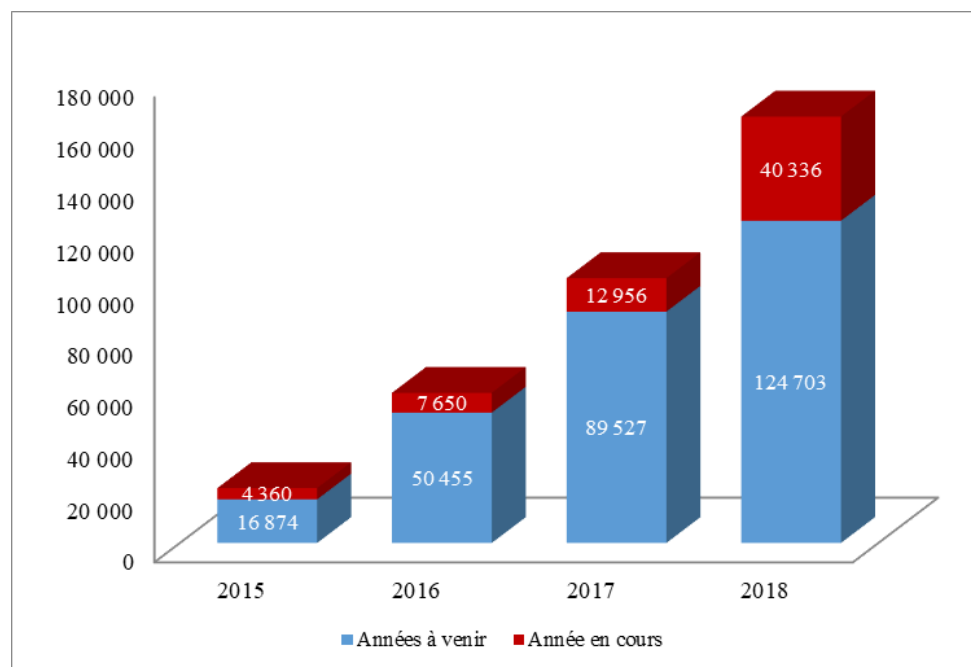


15. En base annuelle, la valeur totale des accords de contribution volontaire et d'autres transferts et allocations signés avec les donateurs s'est élevée à 165,039 millions de dollars en 2018, contre 102,483 millions en 2017, 58,106 millions en 2016 et 21,234 millions en 2015. Un nouveau cadre stratégique axé sur les résultats est entré en vigueur en 2015, ce qui a suscité un regain de mobilisation des donateurs.

Figure IV.III

Répartition des accords de contribution volontaire et d'autres transferts et allocations (assortis ou non de conditions) signés avec les donateurs, selon l'année d'imputation

(En milliers de dollars des États-Unis)

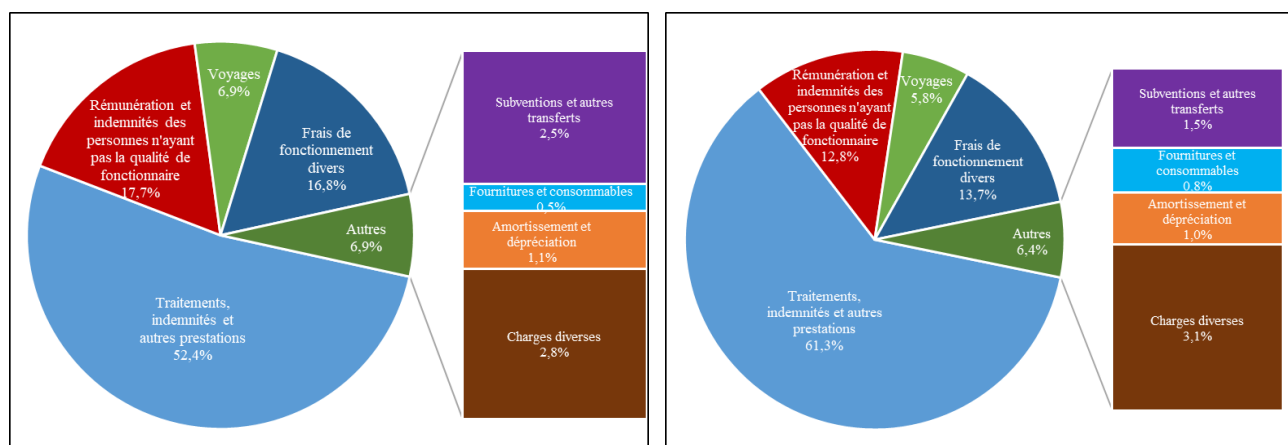


16. La figure IV.III présente la répartition des accords de contribution volontaire et d'autres transferts et allocations signés chaque année, selon l'année d'imputation (année en cours et années à venir).

Charges

17. Le total des charges pour l'année terminée le 31 décembre 2018 s'est élevé à 98,687 millions de dollars. Ce montant se décompose comme suit : charges de personnel (51,726 millions de dollars, soit 52,4 % du montant total des charges), rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (16,793 millions de dollars, soit 17,0 %), frais de fonctionnement divers (16,599 millions de dollars, soit 16,8 %), voyages (6,792 millions de dollars, soit 6,9 %), charges diverses (2,775 millions de dollars, soit 2,8 %), subventions et autres transferts (2,439 millions de dollars, soit 2,5 %), amortissement et dépréciation (1,061 million de dollars, soit 1,1 %), et fournitures et consommables (0,502 million de dollars, soit 0,5 %) (voir fig. IV.IV). Les charges de personnel comprennent un montant de 4,716 millions de dollars correspondant aux coûts financiers et aux coûts des services rendus au cours de la période qui concernent les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service, congé annuel et prestations liées au rapatriement). Conformément à la politique établie par le Contrôleur de l'ONU, les dépenses d'appui aux programmes sont facturées sur la base d'un taux allant de 7,0 % à 13,0 % des coûts de mise en œuvre d'activités de projet. Ces coûts sont inclus dans les dépenses afférentes aux projets.

Figure IV.IV
Ventilation des charges, par année



Total des charges de l'année 2018 : 98,687 millions de dollars

Total des charges de l'année 2017 : 88,210 millions de dollars

18. Le montant total des dépenses de personnel, qui inclut les traitements des fonctionnaires ainsi que la rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, a atteint 68,519 millions de dollars (69,4 % du montant total des charges de l'année), soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2017. Les résultats d'ensemble ont été conformes aux objectifs fixés pour l'exercice biennal 2018-2019.

Résultats des activités

19. L'excédent net pour 2018 s'est élevé à 21,424 millions de dollars. Toutefois, le principe consistant à faire correspondre des produits à des charges ne s'applique pas aux produits provenant de contributions volontaires découlant d'accords non assortis de conditions. Les produits tirés de tels accords sont comptabilisés lorsque le donateur donne effet à un accord juridiquement contraignant qu'il a conclu avec le Centre, et non au moment de l'encaissement des fonds. Les charges résultant de la prestation des services faisant l'objet de la contribution sont quant à elles comptabilisées au titre de la période au cours de laquelle les dépenses ont été engagées. Cela signifie que des contributions reçues au cours d'une période donnée ne sont parfois utilisées qu'ultérieurement, en particulier quand un accord pluriannuel est signé en fin d'année. Les produits provenant de contributions volontaires liées à des accords qui comportent une clause de restitution des fonds si ces derniers ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur sont inscrits au passif. À mesure que le Centre s'acquitte de ses obligations, la valeur comptable de l'élément de passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

Actif

20. Au 31 décembre 2018, le total de l'actif s'élevait à 273,562 millions de dollars, contre 167,177 millions de dollars au 31 décembre 2017.

21. Les principaux éléments d'actif étaient la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements (91,621 millions de dollars, soit 33,5 % du montant total de l'actif), ainsi que les contributions volontaires dues par les donateurs au titre de projets de coopération technique (174,500 millions de dollars, soit 63,8 % du total). Le reste de l'actif se composait de créances diverses, d'autres éléments d'actif, d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

22. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements au 31 décembre 2018, soit 91,621 millions de dollars, était détenu par le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU et les bureaux principaux et extérieurs. Ce montant était en augmentation de 37,069 millions de dollars par rapport à l'année précédente, principalement en raison du versement anticipé en 2018 de sommes destinées à financer des activités prévues pour des périodes ultérieures.

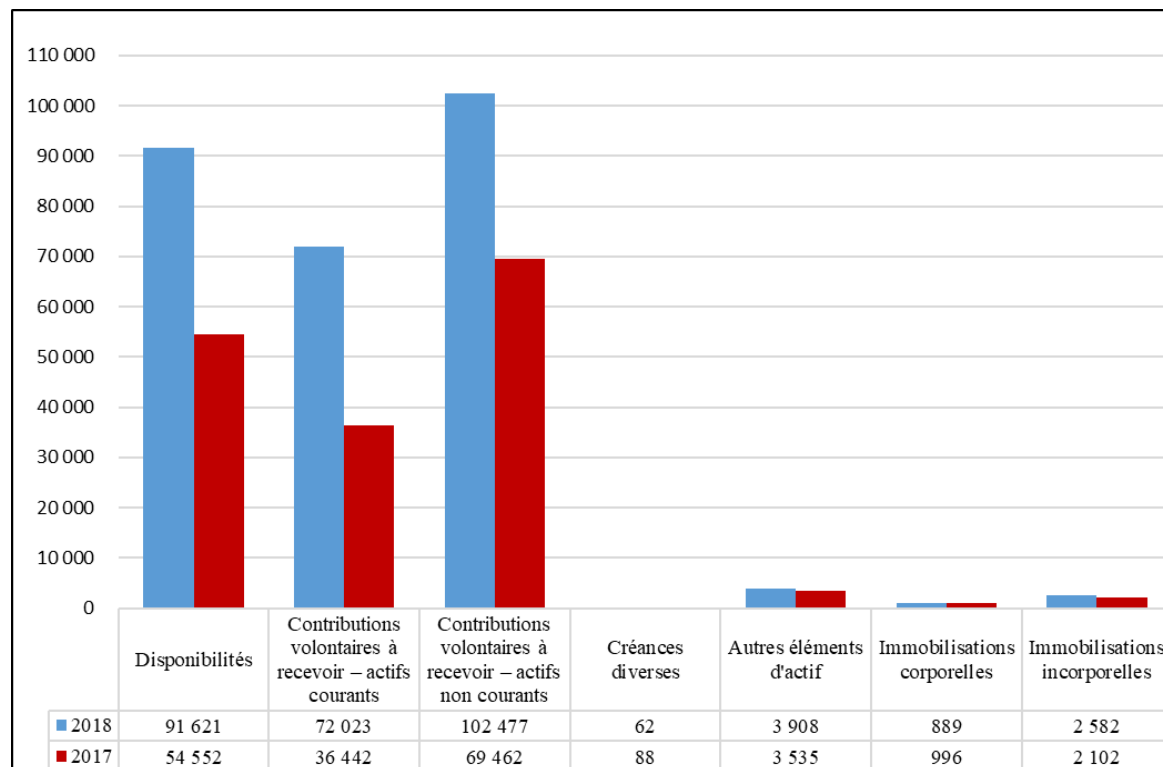
23. En application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les créances au titre des contributions volontaires sont intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à recevoir lors d'années financières ultérieures. Sur un montant total de 174,500 millions de dollars à recevoir au 31 décembre 2018, 72,023 millions de dollars devaient être versés en 2019 et le solde (soit 102,477 millions de dollars) après 2019.

24. Comme le montre la figure IV.V, le montant des contributions volontaires à recevoir à long terme a augmenté, passant de 69,462 à 102,477 millions de dollars, en raison de projets pluriannuels signés en 2018 qui ont fait l'objet de versements initiaux à la signature, le reliquat devant être versé par tranches les années suivantes. Le montant des contributions volontaires à recevoir à court terme est passé de 36,442 à 72,023 millions de dollars, principalement en raison des nouveaux accords signés en 2018 pour lesquels des versements majeurs sont attendus en 2019 conformément au programme de travail des projets. L'augmentation nette globale des contributions volontaires à recevoir a atteint 68,596 millions de dollars.

Figure IV.V

État récapitulatif de l'actif, par année

(En milliers de dollars des États-Unis)



Passif

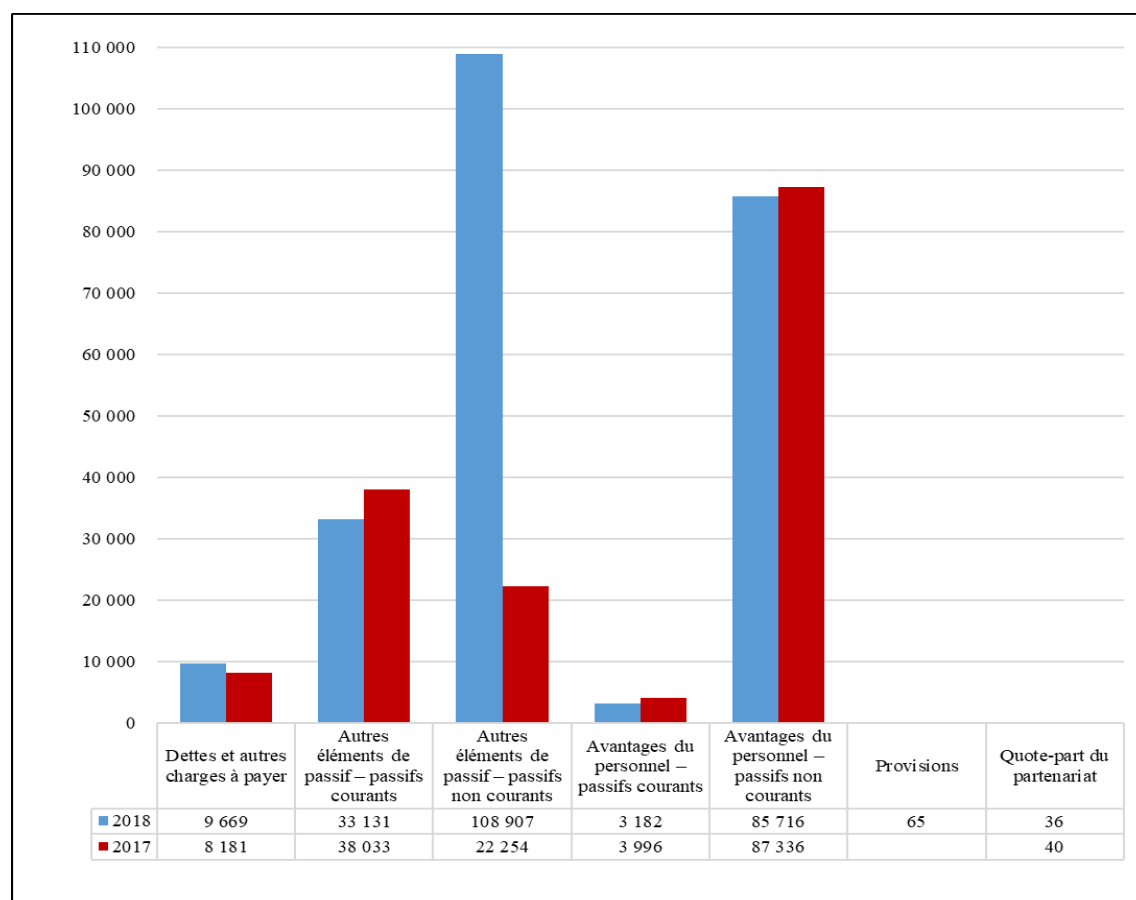
25. Au 31 décembre 2018, le total du passif s'élevait à 240,706 millions de dollars, contre 159,840 millions de dollars au 31 décembre 2017.

26. Les autres éléments de passif constituaient la part principale du total du passif. Il s'agissait principalement des contributions volontaires relevant d'accords principalement conclus avec l'Union européenne qui comportaient une clause de restitution lorsque les fonds n'étaient pas dépensés selon les modalités définies dans l'accord. Ces montants correspondaient à la part des contributions qui n'avait pas été comptabilisée en produits, puisqu'au 31 décembre 2018, le Centre n'avait pas exécuté les services visés. Le montant des autres éléments de passif a augmenté de 81,751 millions de dollars, passant de 60,287 millions de dollars en 2017 à 142,038 millions de dollars (soit 59,0 % du total du passif) en 2018. Un certain nombre d'accords pluriannuels financés par l'Union européenne ont été signés au cours du second semestre 2018, et le montant total des contributions correspondantes a été comptabilisé à la signature en tant qu'engagements conditionnels. Le montant total des contributions volontaires conditionnelles inscrit au passif a augmenté en raison de la signature en 2018 de nouveaux accords pluriannuels pour un montant de 105,226 millions de dollars, tandis qu'un montant d'environ 18,500 millions de dollars a été comptabilisé en produits sur l'année.

27. Les prestations dues au personnel (fonctionnaires et retraités) qui n'avaient pas été payées à la date de clôture constituaient le second poste du passif en importance. Elles s'élevaient à 88,898 millions de dollars, soit 36,9 % du total du passif (voir fig. IV.VI. Pour plus de détails, voir la note 12). Il s'agissait principalement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (78,117 millions de dollars, soit 87,9 % du montant total des passifs liés aux avantages du personnel). La diminution de 2,434 millions de dollars des engagements au titre des avantages du personnel se décompose comme suit : un gain actuariel net de 4,100 millions de dollars, comptabilisé dans l'actif net ; un montant de 2,592 millions de dollars représentant le coût des services rendus au cours de la période et les coûts financiers au titre des prestations définies, qui figure dans l'état des résultats financiers au titre des dépenses de personnel ; et une diminution de 0,926 million de dollars du montant au titre des traitements, indemnités, prestations et congés dans les foyers.

Figure IV.VI
État récapitulatif du passif, par année

(En milliers de dollars des États-Unis)



Actif net

28. Le montant de l'actif net a augmenté de 25,519 millions de dollars, passant de 7,337 millions en 2017 à 32,856 millions en 2018 en raison d'un gain actuariel de 4,100 millions de dollars ainsi que d'un excédent de fonctionnement de 21,424 millions de dollars. L'actif net inclut les réserves de fonctionnement, dont le montant est passé de 7,766 millions de dollars en 2017 à 9,272 millions en 2018. Le Centre participe à l'initiative cofinancée relative à la sûreté et à la sécurité, qui relève d'un accord juridiquement contraignant. La quote-part du partenariat comptabilisée dans l'actif net en 2018 par la méthode de la mise en équivalence s'élève à 0,005 million de dollars.

Liquidités

29. Au 31 décembre 2018, la situation de liquidité était saine, puisque le Centre disposait de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses passifs courants. Le montant total des actifs liquides s'élevait à 157,764 millions de dollars (8,960 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 76,719 millions de dollars de placements à court terme et 72,085 millions de dollars de créances), alors que le total des passifs courants s'élevait à 45,982 millions de dollars et le montant total du passif à 240,706 millions de dollars. Le total des disponibilités du Centre demeurait stable (91,621 millions de dollars).

30. Le tableau ci-après présente, pour 2018 et 2017, une synthèse des principaux indicateurs de liquidité au 31 décembre.

<i>Indicateurs de liquidité</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Actifs liquides/passifs courants (ratio de liquidité générale)	3,4	1,6
Liquidités/passifs courants (ratio de liquidité immédiate)	1,9	0,9
Actifs liquides/total de l'actif	0,6	0,5
Liquidités disponibles, en équivalent-mois	10,5	5,8

31. Le ratio de liquidité générale mesure la capacité du Centre à honorer ses engagements à court terme au moyen des liquidités dont il dispose. Le ratio de 3,4 signifie que le montant des actifs liquides est 3,4 fois supérieur à celui des passifs courants, ce qui signifie que les actifs liquides pourraient couvrir l'intégralité des passifs courants en cas de nécessité. Lorsque les créances sont exclues de l'analyse, le ratio de couverture des passifs courants est de 1,9, ce qui indique que le Centre est en mesure d'honorer ces passifs au moyen de ses actifs réalisables immédiatement tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Au 31 décembre 2018, les actifs liquides du Centre représentaient environ 57,7 % du total de l'actif, et la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme devaient permettre de couvrir pendant 10,5 mois ses dépenses, estimées en moyenne à 8,136 millions de dollars par mois.

32. À la date de clôture, le montant des engagements au titre des avantages du personnel s'élevait à 88,898 millions de dollars. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étant de 91,621 millions de dollars, ces engagements étaient couverts à hauteur de 103,1 %. Aucune réserve n'avait été constituée pour couvrir les engagements au titre des avantages du personnel à régler ultérieurement.

Comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget

33. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis qui sont intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes. La note 17 présente la comparaison et le rapprochement des montants effectifs et des montants inscrits au budget.

34. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) compare le budget définitif aux montants effectifs, calculés selon la même méthode comptable que celle appliquée au budget. Cette comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

	<i>2018</i>			<i>2017</i>		
	<i>Budget annuel définitif</i>	<i>Montants effectifs (méthode budgétaire)</i>	<i>Différence (%)</i>	<i>Budget annuel définitif</i>	<i>Montants effectifs (méthode budgétaire)</i>	<i>Différence (%)</i>
Produits						
Contributions statutaires de l'ONU	18 677	18 680	—	18 468	18 008	(2)
Contributions statutaires de l'OMC	18 677	18 680	—	18 468	18 004	(3)
Produits accessoires	206	244	18	203	239	18
Total des produits	37 560	37 604	—	37 239	36 251	(2)

	2018			2017		
	Budget annuel définitif	Montants effectifs (méthode budgétaire)	Différence (%)	Budget annuel définitif	Montants effectifs (méthode budgétaire)	Différence (%)
Budget ordinaire						
Postes	29 202	28 620	(2)	28 947	29 367	1
Autres objets de dépense	8 358	7 728	(8)	8 192	8 813	8
Total des charges	37 560	36 348	(3)	37 139	38 180	3
Excédent/(déficit) pour l'année	–	1 256		–	(1 929)	

35. Conformément à la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les écarts supérieurs à 10 % entre le budget définitif et le montant effectif des charges doivent être justifiés. À la fin de 2018, aucun écart de ce type n'avait été constaté, sauf dans le cas des produits accessoires, supérieurs de 18 % (soit 0,038 million de dollars) au budget en raison d'intérêts courus plus élevés que prévu.

Annexe

Renseignements supplémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que la Directrice exécutive est tenue de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, un montant de 0,013 million de dollars correspondant à des créances irrécouvrables a été comptabilisé en pertes en 2018.

Comptabilisation en pertes de biens

3. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, des immobilisations d'une valeur brute comptable totale de 0,542 million de dollars (25 articles informatiques et 13 articles de matériel et outillage) ont été comptabilisées en pertes en 2018 en raison de leur obsolescence.

Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2018.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018

Centre du commerce international

I. État de la situation financière au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Notes	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	8 960	4 303
Placements	5	76 719	38 245
Contributions volontaires à recevoir	6	72 023	36 442
Créances diverses	6	62	88
Autres éléments d'actif	7	3 873	3 491
Total des actifs courants		161 637	82 569
Actifs non courants			
Placements	5	5 942	12 004
Contributions volontaires à recevoir	6	102 477	69 462
Autres éléments d'actif	7	35	44
Immobilisations corporelles	8	889	996
Immobilisations incorporelles	9	2 582	2 102
Total des actifs non courants		111 925	84 608
Total de l'actif		273 562	167 177
Passif			
Passifs courants			
Dettes et autres charges à payer	10	9 669	8 181
Autres éléments de passif	11	33 131	38 033
Avantages du personnel	12	3 182	3 996
Total des passifs courants		45 982	50 210
Passifs non courants			
Autres éléments de passif	11	108 907	22 254
Avantages du personnel	12	85 716	87 336
Provisions	13	65	—
Quote-part du partenariat	19	36	40
Total des passifs non courants		194 724	109 630
Total du passif		240 706	159 840
Total net de l'actif et du passif		32 856	7 337
Actif net			
Excédent/(déficit) cumulé		23 584	(429)
Réserves de fonctionnement	3 (par. 65) et 14	9 272	7 766
Total de l'actif net		32 856	7 337

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international**II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Notes</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Produits			
Contributions statutaires	15	37 360	35 453
Contributions volontaires	15	76 822	89 976
Autres transferts et allocations	15	4 086	455
Produits divers	15	593	669
Produits des placements	15	1 250	572
Total des produits		120 111	127 125
Charges			
Traitements, indemnités et autres prestations	16	51 726	54 114 ^a
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	16	16 793	11 314 ^a
Voyages	16	6 792	5 075
Subventions et autres transferts	16	2 439	1 311
Fournitures et consommables		502	739
Amortissement	8	419	416
Dépréciation	9	642	435
Frais de fonctionnements divers	16	16 599	12 058 ^a
Charges diverses	16	2 784	2 746
Quote-part du partenariat	19	(9)	2
Total des charges		98 687	88 210
Excédent/(déficit) pour l'année		21 424	38 915

^a Les chiffres de 2017 ont été retraités à des fins de comparaison.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international**III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2018**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédent cumulé – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total</i>
Actif net au 1^{er} janvier 2017	(41 385)	7 462	(33 923)
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	2 355	–	2 355
Excédent/(déficit) pour l'année	38 915	–	38 915
Transferts	(304)	304	–
Part des variations constatées dans l'actif net du partenariat	(10)	–	(10)
Total des variations constatées dans l'actif net	40 956	304	41 260
Actif net au 31 décembre 2017	(429)	7 766	7 337
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s (note 12)	4 100	–	4 100
Excédent/(déficit) pour l'année	21 424	–	21 424
Transferts (note 14)	(1 506)	1 506	–
Part des variations constatées dans l'actif net du partenariat (note 19)	(5)	–	(5)
Total des variations constatées dans l'actif net	24 013	1 506	25 519
Actif net au 31 décembre 2018	23 584	9 272	32 856

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Notes	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année		21 424	38 915
Mouvements sans effet de trésorerie			
Amortissement et dépréciation	8 et 9	1 061	851
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	12	4 100	2 355
(Plus-values)/moins-values sur les sorties d'immobilisations	8 et 9	—	14
(Gains)/pertes sur quote-part du partenariat	19	(5)	(38) ^a
Variations de l'actif			
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	6	(68 596)	(52 907)
(Augmentation)/diminution des créances diverses	6	26	(37)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	7	(373)	(1 463)
Variations du passif			
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer	10	1 488	1 401
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	12	(2 434)	1 016
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	11	81 751	18 460
Augmentation/(diminution) des provisions	13	65	—
Augmentation/(diminution) de la quote-part du partenariat	19	(4)	40
Revenus des placements présentés parmi les activités d'investissement	15	(1 250)	(572)
Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement		37 253	8 035
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Part au prorata des (augmentations)/diminutions nettes dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	5	(32 412)	(16 187)
Revenus des placements présentés parmi les activités d'investissement	15	1 250	572
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(312)	(391)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	9	(1 122)	(717)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(32 596)	(16 723)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		4 657	(8 688)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		4 303	12 991
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	4	8 960	4 303

^a Ce chiffre inclut la comptabilisation initiale de la quote-part du partenariat constatée directement dans l'actif net (voir état III : état des variations de l'actif net).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget rendu public			Montants effectifs (méthode budgétaire)	Différence (pourcentage) ^c
	Budget biennal initial ^a	Budget annuel initial ^a	Budget annuel définitif ^b		
Produits					
Contributions statutaires de l'ONU	37 354	18 677	18 677	18 680	—
Contributions statutaires de l'OMC	37 354	18 677	18 677	18 680	—
Produits divers	413	206	206	244	18
Total des produits	75 121	37 560	37 560	37 604	—
Charges					
Postes	58 404	29 202	29 202	28 620	(2)
Autres objets de dépense	16 717	8 358	8 358	7 728	(8)
Total des charges	75 121	37 560	37 560	36 348	(3)
Excédent/(déficit) pour l'année	—	—	—	1 256	

^a Le budget biennal initial correspond au budget approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 72/263 A) ou au budget approuvé par le Conseil général de l'OMC (WT/BFA/169 et WT/GC/M/170), le montant le moins élevé étant retenu. Le budget annuel initial correspond à la part des crédits qui devrait être engagée durant la première année de l'exercice biennal.

^b Le budget annuel définitif correspond au montant approuvé par l'Assemblée générale dans son premier rapport sur l'exécution du budget (résolution 73/280 A). Les écarts entre le budget initial et le budget final s'expliquent par les fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc suisse et par la révision des prévisions de dépenses dont il est question dans le premier rapport sur l'exécution du budget.

^c Différence entre les dépenses effectives (établies selon la méthode comptable applicable au budget) et le budget définitif. Les écarts supérieurs à 10 % et les écarts significatifs sont expliqués dans le rapport financier de la Directrice exécutive.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Entité présentant l'information financière

Le Centre du commerce international et ses activités

1. Le Centre du commerce international est l'organisme de coopération technique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'ONU, celle-ci agissant par l'intermédiaire de la CNUCED. Créé en 1964 en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il intervient depuis 1968 sous la double égide de l'OMC (à laquelle les responsabilités du GATT ont été transférées) et de l'ONU.

2. Le Centre a pour mission de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international. Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

a) Renforcer l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale en fournissant des informations commerciales et en apportant un soutien accru aux décideurs ;

b) Renforcer les capacités d'exportation des entreprises pour leur permettre de saisir de nouvelles possibilités commerciales ;

c) Renforcer les institutions et les politiques d'appui au commerce afin d'aider les entreprises exportatrices.

3. À la tête du Centre, le Directeur exécutif est nommé par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED, auxquels il rend compte. Le Centre a un Comité de direction qui comprend le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les responsables des quatre divisions du Centre, le Conseiller principal au sein du Bureau du Directeur exécutif et le Chef de la planification stratégique. Un Groupe consultatif conjoint se réunit une fois par an pour examiner les activités du Centre à la lumière d'un rapport annuel et faire des recommandations au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Conseil général de l'OMC, qui examinent le programme de travail du Centre. La CNUCED et l'OMC sont représentées au Groupe consultatif conjoint chargé de superviser les travaux du Centre et mènent des activités conjointes d'assistance technique avec le Centre.

4. Le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et par des crédits alloués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Centre est considéré comme une entité comptable distincte et n'est pas soumis à un contrôle commun aux fins de la présentation de l'information financière conformément aux normes IPSAS.

5. Le Centre participe à une activité cofinancée en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Les états financiers du Centre rendent compte de sa part du programme du système des Nations Unies relatif à la sûreté et la sécurité, qui est comptabilisée par mise en équivalence.

6. Le Centre a son siège à Genève et loue des bureaux dans 22 pays.

Note 2**Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers**

7. Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur. Les états financiers du Centre, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes IPSAS, donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges du Centre et des flux de trésorerie de l'année financière. Ils se composent comme suit :

- a) État I : état de la situation financière ;
- b) État II : état des résultats financiers ;
- c) État III : état des variations de l'actif net ;
- d) État IV : état des flux de trésorerie présentés selon la méthode indirecte ;
- e) État V : état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs ;
- f) Récapitulatif des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Continuité d'activité

8. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'activité et les méthodes comptables récapitulées dans la note 3 ont été appliquées de façon uniforme aux fins de l'établissement et de la présentation desdits états. L'hypothèse de continuité d'activité se justifie par le fait que l'Assemblée générale a approuvé les crédits inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019, par la tendance positive observée au cours des dernières années dans le versement des quotes-parts et des contributions volontaires, et par le fait que l'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC n'ont pas décidé de mettre fin aux activités du Centre.

Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière

9. Le Centre utilise le dollar des États-Unis comme monnaie de fonctionnement et comme monnaie de présentation de ses états financiers. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

10. Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses.

11. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture. Les montants des opérations effectuées en monnaie étrangère sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies, qui est proche du taux de change en vigueur à la date de l'opération.

12. Le montant net des écarts de change résultant du règlement d'opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la date de clôture est comptabilisé en charges ou en produits.

Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations

13. Il est tenu compte du principe de l'importance relative dans l'élaboration des méthodes comptables et l'établissement des états financiers. De façon générale, un élément est considéré comme important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou décisions des utilisateurs des états financiers.

14. Pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, la direction doit s'appuyer sur des estimations et des hypothèses qui influent sur la comptabilisation des actifs et des passifs à la date d'établissement des états financiers et sur les montants des produits et des charges constatés pour l'année. Les charges à payer, les immobilisations corporelles et les engagements au titre des avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels on utilise des estimations. Il arrive que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées aux comptes de l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

Base d'évaluation

15. Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains éléments d'actif dont il est question dans les notes. Ils portent sur une période de douze mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Autorisation de la publication des états financiers

16. Les présents états financiers ont été certifiés par le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleur, et approuvés par le Secrétaire général de l'ONU. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 devaient être communiqués par le Secrétaire général au Comité des commissaires aux comptes au plus tard le 31 mars 2019. Conformément à l'article 7.12 du Règlement financier, les rapports du Comité des commissaires aux comptes doivent être transmis à l'Assemblée générale, en même temps que les états financiers audités dont la publication autorisée est prévue pour le 30 juillet 2019, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

17. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états financiers du Centre et continuent par conséquent de faire l'objet d'un suivi concernent les éléments suivants :

a) Heritage assets (biens patrimoniaux) : traitement comptable des biens patrimoniaux ;

b) Non-exchange expenses (charges liées à des opérations sans contrepartie directe) : mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les charges liées aux opérations sans contrepartie directe, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires de ces opérations ;

c) Revenue (produits) : mise au point de nouvelles directives et orientations qui modifieront ou remplaceront celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)) ;

d) Leases (contrats de location) : révision des directives relatives au traitement comptable des contrats de location par le preneur à bail et par le bailleur,

de sorte qu'elles continuent à coïncider avec les Normes internationales d'information financière correspondantes ;

e) Public sector measurement (l'évaluation dans le secteur public) : i) révision des normes établissant les prescriptions relatives aux évaluations des actifs et passifs effectuées tant au moment de la comptabilisation initiale qu'ultérieurement et à la publication des résultats obtenus ; ii) définition d'orientations plus détaillées sur l'application du coût de remplacement et du coût d'exécution d'une obligation et sur les circonstances dans lesquelles il convient d'utiliser ces bases d'évaluation ; et iii) définition du traitement comptable des coûts de transaction, en particulier en ce qui concerne l'immobilisation des coûts d'emprunt ou leur passage en charges ;

f) Infrastructure assets (actifs d'infrastructure) : étude et recensement des problèmes que pose l'application de la norme IPSAS 17 à des actifs d'infrastructure, afin de fournir des orientations supplémentaires sur la comptabilisation de ceux-ci.

Nouvelles normes IPSAS

18. Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes suivantes : IPSAS 39 (Avantages du personnel) en 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2018, IPSAS 40 (Acquisitions et regroupements d'entités du secteur public) en 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2019 et IPSAS 41 (Instruments financiers) en août 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2022. On s'attend à ce que ces normes aient les effets suivants sur les états financiers du Centre, y compris ceux de la période de comparaison :

Norme	Conséquences prévues pour la première année d'application
IPSAS 39	La norme IPSAS 39 n'a actuellement aucune incidence sur le Centre, car depuis son passage aux normes IPSAS en 2014, il n'a jamais fait usage de la méthode du corridor applicable aux écarts actuariels, qui a été supprimée. Étant donné que le Centre ne détient pas d'actifs au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi, l'application de la méthode de l'intérêt net prescrite dans la norme n'a aucune incidence. La question serait étudiée plus avant si le Centre venait à détenir des actifs de ce type.
IPSAS 40	À l'heure actuelle, la norme IPSAS 40 n'a aucune incidence sur les états financiers du Centre, car il n'est partie ni à une acquisition ni à un regroupement d'entités du secteur public. Si une opération de ce type devait être réalisée après le 1 ^{er} janvier 2019, date d'entrée en vigueur de la norme, l'incidence de celle-ci sur les états financiers serait évaluée.
IPSAS 41	La norme IPSAS 41 améliore sensiblement la pertinence de l'information relative aux actifs et passifs financiers. Elle remplacera la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), qu'elle améliorera en introduisant : a) Un classement simplifié des actifs financiers et de nouvelles prescriptions en matière d'évaluation de ces actifs ; b) Un modèle de dépréciation prospectif ; c) Un modèle souple de comptabilité de couverture. La norme IPSAS 41 entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022. Son incidence sur les états financiers sera évaluée avant cette date et le Centre sera prêt à l'appliquer dès qu'elle prendra effet.

Note 3

Principales méthodes comptables

Actif

Actifs financiers

Classement

19. Le Centre comptabilise ses actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou, s'il s'agit de créances, au coût amorti. Il détermine la catégorie dont relèvent ses actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

20. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat comprennent les placements du Centre détenus par le fonds principal de gestion centralisée des liquidités administré par la Trésorerie de l'ONU, qui investit centralement ces montants pour le compte du Centre.

21. Ce fonds comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme des entités participantes, qui sont gérés par la Trésorerie de l'ONU. La part du fonds principal détenue par le Centre est indiquée dans les notes relatives aux états financiers et dans l'état de la situation financière, dans lequel elle est comptabilisée au titre des placements évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie lorsque l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Des informations détaillées sur la composition du fonds principal figurent dans les états financiers de l'ONU.

Comptabilisation et évaluation des actifs placés dans le fonds principal

22. Les gains ou pertes découlant des fluctuations de la juste valeur des actifs financiers placés dans le fonds principal qui sont comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont constatés dans les comptes de l'année considérée en charges financières en cas de perte nette ou en produits des placements en cas de gain net.

Comptabilisation et évaluation des créances

23. Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les créances du Centre comprennent les contributions à recevoir et les créances diverses. Hormis celles arrivant à échéance dans plus de douze mois, elles sont constatées à leur valeur nominale, minorée des montants considérés comme irrécouvrables, c'est-à-dire du montant de la provision pour créances douteuses. Lorsqu'elles sont d'un montant significatif, les créances à long terme relatives aux contributions sont comptabilisées à la valeur actualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des créances

24. Le Centre évalue la dépréciation des créances à la fin de l'année. Les créances sont considérées comme dépréciées et une moins-value est comptabilisée uniquement si un examen des sommes dues à la date de clôture permet d'établir de façon objective que le Centre ne sera pas en mesure de récupérer les montants dus selon les conditions initiales à la suite d'un ou plusieurs événements ayant eu lieu après la comptabilisation initiale. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est réduite et une provision, dont le montant est évalué en calculant la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant estimé des futurs encaissements, est comptabilisée en charges.

25. Le montant de la provision pour créances douteuses est fixé comme suit : à 25 % de la valeur comptable pour les créances âgées de 12 à 24 mois à la date de clôture, à 60 % pour celles âgées de plus de 24 mois et à 100 % pour celles âgées de plus de 36 mois. S'il s'avère au cours des années suivantes que le montant de la perte est moins important que prévu, une reprise de dépréciation est comptabilisée.

Avances et paiements anticipés

26. Les avances sont comptabilisées à l'actif jusqu'à ce que les biens soient livrés ou les services rendus conformément aux accords contraignants conclus avec les fournisseurs ou aux dispositions du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies relatives aux avances. Le Centre les comptabilise en charges à la réception de la preuve de la livraison des biens ou de la prestation des services.

27. Le Centre avance des fonds à des partenaires d'exécution (notamment d'autres entités des Nations Unies et des organismes d'appui au commerce) pour leur permettre de fournir des services à une population cible conformément aux accords contraignants qu'ils ont conclus avec le Centre. Le partenaire d'exécution informe le Centre des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet ou programme sur lequel porte l'accord signé. Les charges sont comptabilisées à la réception des relevés de dépenses ou des rapports sur la prestation de services. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la part nette des avances non versées avant la fin de l'année est passée en charges, sauf pour les subventions sur lesquelles le Centre exerce un contrôle effectif.

Immobilisations corporelles

28. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Les actifs relevant de la catégorie des immobilisations corporelles mais qui ne sont pas placés sous le contrôle direct du Centre sont comptabilisés en charges au moment de leur acquisition. On estime que le Centre contrôle un actif s'il peut l'utiliser, ou en bénéficier d'une autre manière, au service de ses propres objectifs et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif.

29. Les actifs corporels sont portés en immobilisations lorsque leur coût est égal ou supérieur à 5 000 dollars pour le matériel et à 100 000 dollars pour les améliorations locatives. Aucun seuil n'est appliqué pour les véhicules, les bâtiments préfabriqués, les systèmes de communication par satellite, les générateurs et les équipements de réseau.

Coûts ultérieurs

30. Les dépenses engagées après l'acquisition initiale d'un actif ne sont portées en immobilisations que s'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service associés au bien considéré en découleront et que ces coûts ultérieurs peuvent être évalués de façon fiable.

Amortissement des immobilisations corporelles

31. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	Matériel informatique	4
	Matériel de communication	7
	Équipement audiovisuel	7
Véhicules	Véhicules légers	6
Matériel et outillage	Matériel léger du génie et matériel léger de construction	5
	Matériel médical	5
	Matériel de sécurité et de sûreté	5
Mobilier et agencements	Matériel de bureau	4
	Mobilier	10
	Agencements et aménagements	7
Améliorations locatives	Travaux de construction mineurs	5 (ou durée du bail restant à courir, si celle-ci est plus courte)

32. Les immobilisations corporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et une provision pour dépréciation peut-être comptabilisée. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont réexaminées au moins une fois par an et ajustées si nécessaire.

33. Il y a gain ou perte sur cession ou transfert d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. De tels écarts sont comptabilisés en produits divers ou en charges diverses.

Immobilisations incorporelles

34. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et de toute dépréciation. Les logiciels acquis à l'extérieur sont portés en immobilisations si leur coût (notamment d'achat et d'installation) est supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont portés en immobilisations si leur coût total, comprenant les frais directement imputables tels que les frais de personnel, de sous-traitants et de consultants, mais non les frais de recherche et de maintenance, est égal ou supérieur à 100 000 dollars.

Amortissement des immobilisations incorporelles

35. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels développés en interne	3

36. Les immobilisations incorporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et une provision pour dépréciation peut-être comptabilisée.

Passif**Passifs financiers**

37. Les passifs financiers, qui comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et d'autres éléments de passif, sont classés dans la catégorie « Autres passifs financiers ».

38. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur, puis évalués à leur coût amorti. Ceux contractés pour une durée inférieure à douze mois sont comptabilisés à leur valeur nominale. Le Centre réévalue le classement des passifs financiers à chaque clôture et les décomptabilise lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

39. Les dettes et les charges à payer se rapportant à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture sont constatées au montant facturé minoré des remises consenties. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale, car elles doivent généralement être réglées dans les douze mois.

Avantages du personnel

40. Le Centre comptabilise les avantages du personnel suivants :

Avantages à court terme du personnel

41. Les avantages à court terme du personnel comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques mensuelles (traitements et indemnités), les absences rémunérées (congé de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts, capital décès et congé dans les foyers). Ils doivent normalement être réglés dans les douze mois suivant la date de clôture et sont comptabilisés à leur valeur nominale sur la base des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur. Tous les avantages à court terme qui sont acquis mais non utilisés à la date de clôture sont comptabilisés comme passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

42. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement à la cessation de service et le régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Régimes à prestations définies

43. Les avantages suivants relèvent de régimes à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les prestations servies par la Caisse commune des pensions du personnel (avantages postérieurs à l'emploi), ainsi que le paiement des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Le montant du passif comptabilisé au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi correspond à la valeur actuelle à la date de clôture des engagements au titre des prestations définies. Dans un régime à prestations définies, le Centre assume les risques actuariels du fait qu'il est tenu de servir les prestations convenues. Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements au moyen du taux d'intérêt d'obligations d'entreprise de première catégorie ayant des échéances

proches de celles des paiements prévus par les différents régimes. Les variations du passif comptabilisé au titre des prestations définies, dues notamment à l'évolution des coûts financiers et du coût des services rendus au cours de la période, sont constatées dans les comptes de l'année où elles se produisent. À la fin de l'année considérée, le Centre ne détenait pas d'actifs d'un régime à prestations définies au sens de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de soixante jours ouvrables.

44. Les charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie après la cessation de service, prime de rapatriement et jours de congé annuel accumulés) ne sont à l'heure actuelle pas intégralement financées et figurent comme engagements au titre des avantages du personnel dans l'état de la situation financière et l'état des variations de l'actif net.

45. Les écarts actuariels sont comptabilisés au cours de l'année où ils surviennent, dans une rubrique distincte de l'état des variations de l'actif net.

Autres avantages à long terme du personnel

46. Les autres avantages à long terme du personnel correspondent aux avantages, tels que le paiement des jours de congé accumulés, qui ne sont pas intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin.

Indemnités de fin de contrat de travail

47. Les indemnités de fin de contrat de travail correspondent généralement aux indemnités versées à titre d'incitation à un départ volontaire.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

48. Le Centre est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

49. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le Centre, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations que le Centre a versées au régime durant l'année financière sont comptabilisées en charges.

Provisions

50. Des provisions sont comptabilisées au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain, dès lors que, par suite d'un événement passé, le Centre a

une obligation actuelle (juridique ou implicite) qu'il devra probablement éteindre, et dont la valeur peut être estimée de manière fiable. Le montant de la provision correspond à l'estimation la plus fiable du montant nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

Contrats de location simple

51. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location simple. Les paiements effectués en exécution d'un contrat de location simple sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Passifs éventuels et actifs éventuels

Passifs éventuels

52. Est indiquée comme passif éventuel toute obligation potentielle qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du Centre ou dont la valeur ne peut pas être estimée de manière fiable. Les passifs éventuels sont sans cesse réévalués pour déterminer s'il est devenu probable qu'il y aura une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service. Si tel est le cas, une provision est constatée dans les comptes de l'année durant laquelle la probabilité a changé.

Actifs éventuels

53. Est indiqué comme actif éventuel tout actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du Centre.

Produits

Produits et créances sans contrepartie directe

54. Conformément aux dispositions administratives concernant le Centre (voir [A/59/405](#)), le budget du Centre est financé à parts égales par l'OMC et l'ONU. Les contributions obligatoires de l'ONU et de l'OMC au budget ordinaire sont comptabilisées au début de l'année pour laquelle elles ont été mises en recouvrement. Les produits sont déterminés sur la base du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal. Si l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil général de l'OMC approuvent des montants différents, le Centre doit mettre en recouvrement le montant le plus bas.

55. Les contributions volontaires sont constatées comme produits à la signature d'un accord contraignant qui ne fixe pas de résultats précis à atteindre et n'impose pas la restitution des avoirs à l'entité contributrice si ces résultats ne sont pas obtenus. Dans les cas où l'accord contient de telles dispositions, les contributions volontaires sont inscrites au passif jusqu'à ce que les conditions soient remplies, puis comptabilisées en produits.

56. Les montants totaux se rapportant à des accords de contribution volontaire, des annonces de contributions et d'autres promesses de don pluriannuels et non assortis de conditions sont constatés en produits au moment où l'accord devient contraignant, sauf en ce qui concerne le Programme des administrateurs auxiliaires. Dans le cas de

ce dernier, les produits relatifs aux contributions annoncées ou reçues qui concernent les contrats des administrateurs auxiliaires pour les années à venir sont inscrits en produits constatés d'avance.

57. Le Centre bénéficie d'une subvention de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales, dont le montant, qui représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux, est comptabilisé pour chaque année financière couverte par la période de location. La valeur de marché est évaluée sur la base des données relatives à la Suisse publiées sur un site immobilier indépendant.

Produits d'opérations avec contrepartie directe

58. Les produits provenant de la vente de publications et de CD-ROM sont comptabilisés au moment de l'expédition de l'article. Les produits provenant de droits de licence sont comptabilisés sur la durée de la licence. Les produits provenant de services fournis à des gouvernements et à d'autres entités sont comptabilisés à mesure qu'ils sont exécutés conformément aux accords conclus.

Produits des placements

59. Les montants à imputer au Centre au titre du produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités et des frais de gestion y afférents sont déterminés en fonction de la part que le Centre détient dans le fonds. Tous les gains et pertes, réalisés ou non, sont compris dans le produit des placements et comptabilisés au fur et à mesure, compte tenu du rendement effectif.

Charges

60. Conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice, les charges sont constatées au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services dans les comptes de la période à laquelle elles se rapportent.

Information sectorielle

61. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

62. Organisme commun de l'OMC et de l'ONU créé en 1964, le Centre s'attache à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises à l'international. Son action consiste à aider les PME des pays en développement et des économies en transition à devenir plus compétitives et à accéder aux marchés internationaux pour les échanges commerciaux et les investissements, de manière à accroître les revenus et créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes, les jeunes et les collectivités démunies. Il relève donc d'un seul secteur opérationnel au regard des normes IPSAS.

Partenariat

63. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Les parties sont liées par un accord contraignant qui confère à deux parties ou plus le contrôle conjoint de l'entreprise. Aux termes de la norme IPSAS 37 (Partenariats), les partenariats peuvent être classés comme :

a) Entreprise commune, auquel cas les coparticipants (qu'ils soient ou non détenteurs du contrôle conjoint de l'entreprise) doivent comptabiliser leur part des

actifs, passifs, produits et charges conformément aux normes IPSAS applicables à ces éléments ;

b) Coentreprise, auquel cas les parties au partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci, et l'entité doit comptabiliser sa participation en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée à son coût historique, puis ajustée en fonction des variations de la quote-part de l'entité dans l'actif net postérieures à l'acquisition. L'entité rend compte dans l'état des résultats financiers de sa part des excédents ou déficits enregistrés par le partenariat. Cette participation est comptabilisée dans les actifs non courants sauf si l'entité a une situation nette négative, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

Information relative aux parties liées

64. Dans les notes relatives aux états financiers, le Centre indique l'identité des parties liées pouvant exercer un contrôle ou une influence notable sur lui dans le cadre de la prise des décisions financières ou opérationnelles ainsi que les opérations effectuées avec ces parties, sauf s'il s'agit d'opérations pouvant s'inscrire dans des relations courantes et relevant de conditions de concurrence normale. Le Centre fait également état de certaines opérations effectuées avec les principaux dirigeants et les membres de leur famille.

Réserves de fonctionnement

65. La réserve de fonctionnement des fonds d'affectation spéciale du Centre est constituée pour compenser les retards dans le versement des contributions volontaires et pour combler les déficits de ces fonds. Une réserve de fonctionnement d'un montant équivalant à 20 % du montant estimé des produits à percevoir au titre du remboursement des dépenses d'appui est également constituée au sein du fonds d'appui aux programmes, conformément à l'instruction administrative [ST/AI/285](#). Ces deux réserves figurent dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de l'actif net, dans une rubrique distincte.

Note 4

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2017</i>	
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	8 947	4 295
Trésorerie détenue par les bureaux principaux et extérieurs	13	8
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 960	4 303

66. La trésorerie requise pour décaissement immédiat est conservée dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités. La trésorerie détenue par les bureaux principaux et extérieurs sert à satisfaire leurs besoins financiers immédiats.

Note 5
Instruments financiers et gestion du risque financier

(En milliers de dollars des États-Unis)

Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2017

Actifs financiers

Juste valeur avec contrepartie en résultat

Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à court terme)	76 719	38 245
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à long terme)	5 942	12 004
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	82 661	50 249

Trésorerie et créances

Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (note 4)	8 947	4 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie : autres (note 4)	13	8
Créances (note 6)	174 562	105 992
Total de la trésorerie et des créances	183 522	110 295
Total des actifs financiers (valeur comptable)	266 183	160 544
Dont : actifs financiers placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	91 608	54 544

Passifs financiers

Coût amorti

Dettes et charges à payer (note 10)	(9 669)	(8 181)
Total des passifs financiers (valeur comptable)	(9 669)	(8 181)

67. Outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie qu'il détient directement, le Centre participe au fonds principal de gestion centralisée des liquidités administré par la Trésorerie de l'ONU. Ce fonds comprend des soldes de comptes bancaires actifs, des équivalents de trésorerie et des placements en dollars des États-Unis.

68. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des recettes sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

69. Au 31 décembre 2018, le fonds principal de gestion centralisée des liquidités détenait des actifs d'une valeur totale de 7 504,8 millions de dollars (8 086,5 millions de dollars en 2017), dont un montant de 91,608 millions de dollars dû au Centre (contre 54,544 millions de dollars en 2017) ; la part des produits revenant à celui-ci s'élevait à 1,250 million de dollars (0,572 million de dollars en 2017) (voir note 15).

État récapitulatif de l'actif et du passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2017</i>	
Juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements à court terme	6 255 379	5 645 952
Placements à long terme	486 813	1 779 739
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	6 742 192	7 425 691
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	732 926	636 711
Produits des placements à recevoir	29 696	24 098
Total des prêts et créances	762 622	660 809
Total des actifs financiers (valeur comptable)	7 504 814	8 086 500
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)		
Montant dû au Centre	91 608	54 544
Montant dû aux autres participants	7 413 206	8 031 956
Total du passif	7 504 814	8 086 500
Actif net	—	—

État récapitulatif des recettes et des dépenses du fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2017</i>	
Produits des placements	152 805	104 576
Plus-values/(moins-values) latentes	3 852	874
Produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	156 657	105 450
(Gains)/pertes de change	854	7 824
Frais bancaires	(805)	(853)
Frais de fonctionnement du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	49	6 971
Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	156 706	112 421

Gestion du risque financier

70. Les activités du Centre l'exposent à différents types de risque financier, à savoir le risque de marché, le risque d'illiquidité et le risque de crédit. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

71. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

72. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

73. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'institutions financières et les impayés. La valeur comptable des instruments financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du solde. Les créances du Centre ne sont pas adossées à des garanties.

74. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements dans le fonds principal peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires et des effets de commerce ainsi que des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, d'échéance inférieure ou égale à cinq ans. Le fonds principal n'investit ni dans les instruments dérivés, tels que des titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, ni dans les actions.

75. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des placements.

76. Les notes de crédit utilisées pour le fonds principal sont celles données par les principales agences de notation : S&P Global Ratings, Moody's et Fitch pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme. Les notes de crédit à la fin de l'année sont présentées ci-dessous.

Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre, par note de crédit

(Pourcentage établi sur la base de la valeur comptable)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Notes au 31 décembre 2018</i>				<i>Notes au 31 décembre 2017</i>			
	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Non cotées</i>	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Non cotées</i>
Obligations (notes à long terme)								
S&P Global	15,40	79,00	5,60	–	S&P Global	30,40	65,50	4,00
Fitch	55,10	39,30	–	5,60	Fitch	61,30	30,60	–
	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>			<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	
Moody's	49,70	50,00	0,30		Moody's	55,30	44,70	
Effets de commerce (notes à court terme)								
	<i>A-1+</i>					<i>A-1+/A-1</i>		
S&P Global	100,00				S&P Global	100,00		
	<i>F1+</i>					<i>F1</i>		
Fitch	100,00				Fitch	100,00		
	<i>P-1</i>					<i>P-1</i>		
Moody's	100,00				Moody's	100,00		
Accord de réméré inverse (notes à court terme)								
	<i>A-1+</i>					<i>A-1+</i>		
S&P Global	100,00				S&P Global	100,00		
	<i>F1+</i>					<i>F1+</i>		
Fitch	100,00				Fitch	100,00		
	<i>P-1</i>					<i>P-1</i>		
Moody's	100,00				Moody's	100,00		
Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)								
	<i>Aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>			<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>
Fitch	–	53,50	46,50		Fitch	–	44,20	55,80

77. La Trésorerie de l'ONU suit de près les notes de crédit et, étant donné que le Centre n'investit que dans des titres bénéficiant d'une note élevée, il ne prévoit pas de risque de défaut de contrepartie, sauf dans le cas de titres dépréciés.

Autres risques de crédit

78. Les contributions volontaires provenant des États membres des deux organisations mères du Centre constituent l'essentiel des contributions volontaires à recevoir. Le risque de crédit est considéré comme minime étant donné que la plupart des donateurs sont des entités souveraines. Une provision pour créances douteuses d'un montant de 0,661 million de dollars (0,648 million de dollars en 2017) a été constituée pour d'autres créances. La balance chronologique des autres créances est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Montant brut à recevoir	Dépréciation	Montant brut à recevoir	Dépréciation
Moins d'un an	62	—	79	—
Plus d'un an	661	661	657	648
Total	723	661	736	648

Gestion du risque financier : risque de liquidité

79. Le risque de liquidité correspond à la probabilité que le Centre ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. Le Centre établit des prévisions de trésorerie en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève et suit les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir ses besoins opérationnels.

80. Lorsque le Centre détient des montants de trésorerie excédentaires par rapport à ses besoins en fonds de roulement, ceux-ci sont transférés au fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'ONU. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé à un risque de liquidité, car les participants peuvent effectuer des retraits dans des délais très courts. Il conserve par conséquent des liquidités et des titres négociables en quantité suffisante pour que les participants puissent faire face à leurs engagements au moment où ceux-ci arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque de liquidité du fonds principal est donc considéré comme faible.

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt

81. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs sous l'effet de variations des taux d'intérêt. En règle générale, la valeur d'un titre à taux fixe diminue à mesure que le taux d'intérêt augmente, et inversement. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé.

82. C'est principalement par l'intermédiaire du fonds principal de gestion centralisée des liquidités que le Centre est exposé au risque de taux d'intérêt, le fonds administrant des instruments financiers porteurs d'intérêts, à savoir les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie à taux fixe. À la date de clôture, les placements du fonds principal comprenaient principalement des titres à échéance relativement courte, n'excédant pas trois ans (quatre ans en 2017). La durée moyenne des titres était de 0,33 année (0,61 année en 2017), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.

83. Le tableau ci-après illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal de gestion centralisée des liquidités à la date de clôture évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau ci-après décrit l'incidence des variations à la hausse

ou à la baisse de la courbe des taux pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces variations n'ont qu'une valeur indicative.

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt du fonds principal de gestion centralisée des liquidités, au 31 décembre 2018

Variation de la courbe des taux (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
Augmentation/(diminution) de la juste valeur (En millions de dollars des États-Unis)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	48,46	36,34	24,23	12,11	—	(14,89)	(24,22)	(36,33)	(48,44)

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt du fonds principal de gestion centralisée des liquidités, au 31 décembre 2017

Variation de la courbe des taux (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
Augmentation/(diminution) de la juste valeur (En millions de dollars des États-Unis)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	95,47	71,60	47,73	23,86	—	(23,86)	(47,72)	(71,57)	(95,42)

Autres risques de marché : risque de prix

84. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'est pas exposé à des risques de prix significatifs, car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur

85. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

86. Les différents niveaux sont définis comme suit :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;
- b) Niveau 2 : données autres que des cours de marché relevant du niveau 1 qui sont obtenues soit directement (cours) soit indirectement (dérivé des cours) pour l'actif ou le passif considéré ;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non observables).

87. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers

composant le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est calculée sur la base du cours acheteur.

88. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation consistant à tirer le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

89. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture, les justes valeurs des actifs détenus dans le fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Aucun actif financier n'était classé au niveau 3, il n'y avait pas de passif comptabilisé à la juste valeur et le montant des actifs financiers reclassés d'un niveau à un autre n'a pas été significatif.

Hiérarchie des justes valeurs au titre des placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2018			Au 31 décembre 2017		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Obligations émises par des entreprises	205 566	—	205 566	355 262	—	355 262
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	791 922	—	791 922	1 190 050	—	1 190 050
Obligations émises par des États (hors États-Unis)	—	—	—	124 892	—	124 892
Obligations émises par des institutions supranationales	174 592	—	174 592	173 275	—	173 275
Bons du Trésor américain	610 746	—	610 746	610 267	—	610 267
Fonds principal – effets de commerce	219 366	—	219 366	671 945	—	671 945
Fonds principal – dépôts à terme	—	4 740 000	4 740 000	—	4 300 000	4 300 000
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	2 002 192	4 740 000	6 742 192	3 125 691	4 300 000	7 425 691

Gestion du risque financier : risque de change

90. On entend par risque de change le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent au gré des variations des taux de change. Le Centre mène ses activités à l'échelle internationale, ce qui l'expose au risque de change, principalement par rapport au franc suisse. Il doit gérer ce risque en veillant à ce que l'ONU et l'OMC lui versent leurs contributions en francs suisses, c'est-à-dire la monnaie requise pour financer ses besoins opérationnels au titre du budget ordinaire. Les actifs et passifs financiers du Centre sont pour l'essentiel libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change auquel il est exposé. Les passifs financiers, y compris les fonds reçus par anticipation et les fonds détenus pour le compte de donateurs, sont comptabilisés en dollars des États-Unis, même si une partie peut être remboursée en monnaie locale à la demande du donateur. Pour atténuer le risque de change lié à des projets de coopération technique, les accords passés avec les donateurs comportent des clauses qui prévoient que le Centre n'assumera aucune charge financière supérieure au montant des fonds fournis par les donateurs tel qu'il l'a calculé dans sa monnaie de fonctionnement.

Exposition au risque de change au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Couronne suédoise</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	89 541	200	1 502	112	—	253	91 608
Contributions volontaires à recevoir	31 340	6 750	85 334	25 249	15 719	10 108	174 500
Créances diverses	54	8	—	—	—	—	62
Total des actifs financiers	120 935	6 958	86 836	25 361	15 719	10 361	266 170

Exposition au risque de change au 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Couronne suédoise</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	53 938	125	140	—	—	341	54 544
Contributions volontaires à recevoir	11 460	9 873	40 064	18 726	22 855	2 926	105 904
Créances diverses	47	18	16	—	—	7	88
Total des actifs financiers	65 445	10 016	40 220	18 726	22 855	3 274	160 536

91. Si, au 31 décembre 2018, le dollar des États-Unis s'était affaibli ou renforcé de 10 % par rapport aux autres monnaies dans lesquelles le Centre détenait des liquidités, des contributions volontaires à recevoir et d'autres créances, le résultat net pour l'année, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait été supérieur ou inférieur de 14,525 millions de dollars (9,509 millions de dollars en 2017), principalement du fait des écarts de change résultant de la conversion de créances libellées en livres sterling et de la variation de la valeur des créances libellées en euros, en francs suisses et en couronnes suédoises. De même, l'incidence sur l'actif net aurait été supérieure ou inférieure de 14,525 millions de dollars (9,509 millions de dollars en 2017).

Note 6

Créances

92. Les contributions volontaires à recevoir qui figurent dans les actifs courants correspondent aux contributions confirmées qui doivent être versées dans les douze mois à compter de la date de clôture, alors que les contributions à recevoir qui figurent dans les actifs non courants sont celles qui doivent être versées plus de douze mois après cette date.

93. Le montant des contributions volontaires à recevoir à court terme et à long terme a augmenté en raison de la signature de nouveaux accords pluriannuels pour un montant total d'environ 165,039 millions de dollars (102,405 millions de dollars en 2017), partiellement compensé par le règlement reçu en 2018 et les écarts de change.

94. Les contributions volontaires non courantes à recevoir, qui s'élevaient à 102,477 millions de dollars au 31 décembre 2018 (69,462 millions de dollars en 2017), correspondent à la valeur actualisée des créances qui seront reçues dans les années à venir.

Contributions volontaires à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Passifs courants	72 023	36 442
Passifs non courants	102 477	69 462
Total des contributions volontaires à recevoir	174 500	105 904

95. Les autres créances sont composées des éléments suivants :

Créances diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Créances liées aux services fournis	62	66
Autres	661	670
Dépréciation des créances douteuses	(661)	(648)
Total des créances diverses	62	88

Dépréciation des créances douteuses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Au 1 ^{er} janvier	(648)	(695)
(Dotation)/reprise de provision de l'année en cours	(13)	47
Au 31 décembre	(661)	(648)

Note 7

Autres éléments d'actif

96. Les avances versées aux partenaires d'exécution sont des subventions accordées par le Centre dans le cadre d'accords juridiquement contraignants comportant des obligations qui n'ont pas encore été exécutées à la date de clôture. Les charges sont comptabilisées à mesure que les obligations prévues par l'accord sont honorées. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la part nette des avances non versées avant la fin de l'année est passée en charges, sauf pour les subventions sur lesquelles le Centre exerce un contrôle effectif.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Avances aux partenaires d'exécution	2 089	2 211
Avances au PNUD	477	155
Avances aux fournisseurs	401	188
Avances au personnel	782	816

	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Sommes à recouvrer auprès du personnel	19	28
Autres créances	105	93
Total des autres éléments d'actif courants	3 873	3 491
Sommes à recouvrer auprès du personnel	35	44
Total des autres éléments d'actif non courants	35	44
Total des autres éléments d'actif	3 908	3 535

Note 8

Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel et outillage</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Total</i>
Coût au 1^{er} janvier 2018	302	910	282	457	1 054	3 005
Entrées	64	126	14	108	–	312
Sorties	–	(348)	–	(194)	–	(542)
Coût au 31 décembre 2018	366	688	296	371	1 054	2 775
Cumul des amortissements au 1^{er} janvier 2018	106	696	280	442	485	2 009
Dotation aux amortissements	50	91	3	14	261	419
Sorties	–	(348)	–	(194)	–	(542)
Cumul des amortissements au 31 décembre 2018	156	439	283	262	746	1 886
Valeur nette comptable						
1 ^{er} janvier 2018	196	214	2	15	569	996
31 décembre 2018	210	249	13	109	308	889

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel et outillage</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Total</i>
Coût au 1^{er} janvier 2017	162	740	282	441	1 054	2 679
Entrées	167	208	–	16	–	391
Sorties	(27)	(38)	–	–	–	(65)
Coût au 31 décembre 2017	302	910	282	457	1 054	3 005
Cumul des amortissements au 1^{er} janvier 2017	88	642	266	424	224	1 644
Dotation aux amortissements	31	92	14	18	261	416
Sorties	(13)	(38)	–	–	–	(51)

	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel et outillage</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Total</i>
Cumul des amortissements au 31 décembre 2017	106	696	280	442	485	2 009
Valeur nette comptable						
1 ^{er} janvier 2017	74	98	16	17	830	1 035
31 décembre 2017	196	214	2	15	569	996

97. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le Centre procède chaque année à un examen de la valeur résiduelle des actifs entièrement amortis encore en service, ainsi qu'à un test de dépréciation. Les tests réalisés au 31 décembre 2018 n'ont entraîné aucune dépréciation de matériels ni mis en évidence la nécessité de comptabiliser une valeur résiduelle. Toutefois, des actifs frappés d'obsolescence ont été comptabilisés en pertes au cours de l'année pour un montant total de 0,542 million de dollars (0,065 million de dollars en 2017).

Note 9

Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
Coût au 1^{er} janvier 2018	2 750	329	3 079
Entrées	825	297	1 122
Transferts	452	(452)	–
Coût total au 31 décembre 2018	4 027	174	4 201
Cumul des amortissements au 1^{er} janvier 2018	977	–	977
Dotation aux amortissements de l'année	642	–	642
Cumul des amortissements au 31 décembre 2018	1 619	–	1 619
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2018	1 773	329	2 102
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	2 408	174	2 582

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
Coût au 1^{er} janvier 2017	1 947	415	2 362
Entrées	288	429	717
Transferts	515	(515)	–
Coût total au 31 décembre 2017	2 750	329	3 079
Cumul des amortissements au 1^{er} janvier 2017	542	–	542
Dotation aux amortissements de l'année	435	–	435

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
Cumul des amortissements au 31 décembre 2017	977	–	977
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2017	1 405	415	1 820
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	1 773	329	2 102

98. Un projet de développement de logiciels en interne entamé en 2017, d'une valeur de 0,452 million de dollars, a été achevé au cours de l'année. En outre, quatre projets de développement de logiciels d'une valeur de 0,825 million de dollars ont été entrepris et achevés au cours de l'année. Le développement d'un autre projet entamé en 2018 se poursuivra en 2019 ; les coûts afférents (0,174 million de dollars) ont été comptabilisés dans la rubrique « Logiciels en cours de développement ».

Note 10

Dettes et autres charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Dettes fournisseurs et autres dettes	2 760	1 698
Montants dus à des donateurs	4 935	4 667
Charges à payer au titre des biens et services	1 974	1 816
Total des dettes et autres charges à payer	9 669	8 181

99. Les dettes fournisseurs et les autres dettes correspondent principalement à des sommes dues à des fournisseurs privés et à des consultants. L'augmentation du solde tient essentiellement à la hausse des montants dus à des consultants et reflète le recours accru à leurs services en 2018.

100. Les montants dus à des donateurs représentent le solde non dépensé de contributions au titre des projets clôturés en attente de remboursement ou de reprogrammation, et les soldes dus à l'ONU et à l'OMC au titre de paiements excédentaires ou d'économies réalisées, pour un montant de respectivement 0,157 million de dollars (comme en 2017) et 1,919 million de dollars (comme en 2017).

Note 11

Autres éléments de passif

101. Le Centre inscrit au passif les contributions financières volontaires assorties de conditions. Les donateurs assortissent l'utilisation de leurs contributions de conditions qui comportent à la fois une obligation d'exécution imposant d'utiliser les donations d'une manière spécifique et une obligation ayant force exécutoire de les rembourser si elles n'ont pas été utilisées de la manière spécifiée. Le montant inscrit au passif est le solde de la contribution resté inutilisé à la date de clôture. À mesure que le Centre s'acquitte des conditions associées aux contributions volontaires en dépensant les fonds de la manière spécifiée, la valeur comptable du passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

102. Le Centre inscrit au passif les montants reçus au titre de contributions volontaires antérieurement à la conclusion d'un accord avec le donateur concernant

l'emploi de sa contribution, ainsi que les contributions en attente de la programmation des activités spécifiques d'un projet.

103. Le montant des contributions volontaires conditionnelles a augmenté en raison de nouveaux accords pluriannuels signés au cours de l'année pour un montant total d'environ 105,226 millions de dollars (27,583 millions de dollars en 2017), tandis que des accords pluriannuels équivalant environ à 18,500 millions de dollars (13,855 millions de dollars en 2017) ont été comptabilisés en produits au cours de l'année.

Autres éléments de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2017</i>	
Passifs courants		
Contributions volontaires conditionnelles	33 131	38 033
Total partiel	33 131	38 033
Passifs non courants		
Contributions volontaires conditionnelles	108 907	22 254
Total partiel	108 907	22 254
Total des autres éléments de passif	142 038	60 287

Note 12

Avantages du personnel

104. Les passifs liés aux avantages du personnel relèvent de régimes non capitalisés. Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et des avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, et les montants des passifs correspondants sont calculés par des actuaires indépendants. Les évaluations actuarielles sont réalisées habituellement tous les deux ans. La dernière en date a été faite au 31 décembre 2017.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2017</i>	
Passifs courants		
Traitements, indemnités et autres prestations	389	1 156
Jours de congé accumulés	277	281
Congé dans les foyers	595	754
Prime de rapatriement	487	475
Assurance maladie après la cessation de service	1 434	1 330
Total partiel	3 182	3 996
Passifs non courants		
Jours de congé accumulés	3 583	3 666
Prime de rapatriement	5 450	5 732

	Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2017	
Assurance maladie après la cessation de service	76 683	77 938
Total partiel	85 716	87 336
Total des passifs liés aux avantages du personnel	88 898	91 332

105. La méthode utilisée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante :

a) *Congé dans les foyers* : Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement du coût de leur voyage de retour dans leur pays la deuxième année suivant l'embauche et tous les deux ans par la suite. Le passif comptabilisé représente la valeur des droits à congé dans les foyers accumulés par les fonctionnaires, mais non encore utilisés à la date de clôture. Les passifs au titre des congés dans les foyers sont considérés comme un avantage à court terme et comptabilisés sur la base de leur valeur non actualisée ;

b) *Jours de congé accumulés* : Les autres avantages à long terme comprennent les jours de congé accumulés. Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. Le Centre comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à concurrence de soixante jours (dix-huit jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Les passifs au titre des congés annuels accumulés correspondent à 1/261^e du traitement net majoré de l'indemnité de poste pour les administrateurs et à 1/261^e du traitement net pour les agents des services généraux. La part des congés annuels accumulés dont on s'attend à ce qu'ils donnent lieu à versement compensatoire dans les douze mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des jours de congé accumulés sont comptabilisés en tant qu'avantages du personnel à long terme et donnent lieu à une évaluation actuarielle ;

c) *Prestations liées au rapatriement* : Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit à une prime au moment de la cessation de service, calculée sur la base du nombre d'années de service hors de leur pays, le minimum étant d'une année. Cette prime est calculée sur la base du traitement net pour les administrateurs et sur la base de la rémunération considérée aux fins de la pension minorée de la contribution du personnel pour les agents des services généraux. En outre, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit, après la cessation de service, au remboursement des frais de leur voyage de retour et du transport de leurs effets personnels pour eux-mêmes, leurs conjoints et leurs enfants à charge. La part des prestations liées au rapatriement dont on s'attend à ce qu'elles donnent lieu à paiement dans les douze mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des prestations liées au rapatriement sont comptabilisés en tant qu'avantages du personnel à long terme et donnent lieu à une évaluation actuarielle ;

d) *Assurance maladie après la cessation de service* : Les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoints, enfants à charge et survivants) qui partent à la retraite à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à la couverture de l'assurance maladie après la cessation du service s'ils peuvent faire état d'au moins cinq années de service pour

les fonctionnaires embauchés avant le 1^{er} juillet 2007 et de dix années de service pour les fonctionnaires embauchés après cette date, durant lesquelles ils ont cotisé à un plan d'assurance maladie. Les fonctionnaires embauchés avant le 1^{er} juillet 2007 qui peuvent faire état de plus de cinq ans mais de moins de dix ans de cotisations ont droit à une couverture non subventionnée jusqu'à la dixième année d'affiliation, puis subventionnée par la suite. L'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est calculé comme l'engagement résiduel subsistant après déduction des cotisations des retraités et d'une portion des cotisations des fonctionnaires en activité conformément aux ratios de partage des coûts autorisés par l'Assemblée générale, qui stipulent que la part du Centre dans cet engagement ne peut excéder la moitié de l'engagement brut total.

106. Les résultats actuariels au 31 décembre 2018 sont fondés sur l'utilisation de données arrêtées au 31 décembre 2017. Les hypothèses financières sur lesquelles repose l'évaluation actuarielle (notamment les taux d'actualisation, les augmentations de traitement, les taux d'inflation et les évolutions des coûts des soins de santé) ont été actualisées depuis l'évaluation réalisée en 2017 afin de déterminer le montant estimatif, à la date de clôture, des engagements du Centre au titre des prestations définies. Les hypothèses démographiques, y compris la probabilité de mariage à la retraite, seront mises à jour dans l'évaluation actuarielle qui sera réalisée en 2019.

107. Pour 2018, le montant brut des engagements au titre de l'ensemble des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi calculé par l'actuaire s'élève à 165,824 millions de dollars (168,480 millions en 2017); déduction faite des cotisations à la charge des participants, soit 77,910 millions de dollars (79,058 millions en 2017), le montant net des engagements du Centre s'établit à 87,914 millions de dollars (89,422 millions en 2017). Cette diminution de 1,508 million de dollars résulte d'un gain actuariel net de 4,100 millions de dollars (2,355 millions en 2017) comptabilisé directement en actif net, partiellement compensé par un montant de 2,592 millions de dollars (2,468 millions en 2017) au titre des coûts des services rendus au cours de la période et des intérêts nets des prestations, comptabilisé en frais de personnel.

Variation des engagements au titre des avantages du personnel relevant de régimes à prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
Montant des engagements au 31 décembre 2017	79 268	6 207	3 947	89 422
Coût des services rendus au cours de la période	3 050	416	338	3 804
Coût financier	566	210	136	912
Prestations versées (déduction faite des primes acquittées par les participants)	(1 340)	(492)	(292)	(2 124)
Pertes/(gains) sur engagements dus à l'incidence des hypothèses actuarielles et aux ajustements liés à l'expérience comptabilisés directement en actif net	(3 427)	(404)	(269)	(4 100)
Montant des engagements au 31 décembre 2018	78 117	5 937	3 860	87 914

108. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période relatifs aux engagements au titre des prestations définies de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés sont comptabilisés en frais de personnel. Les écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience, notamment d'ajustements concernant d'autres avantages à long terme, sont comptabilisés directement en actif net.

109. Les montants totaux portés en charges en 2018 et en 2017 au titre de chacun des régimes à prestations définies se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	3 050	416	338	3 804
Coût financier	566	210	136	912
Montant total porté en charges en 2018	3 616	626	474	4 716

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	3 103	436	106	3 645
Coût financier	535	215	297	1 047
Montant total porté en charges en 2017	3 638	651	403	4 692

110. L'écart actuariel total comptabilisé directement en actif net, qui figure dans l'état des variations de l'actif net, est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
Gain/(perte) en 2018	3 427	404	269	4 100
Gain/(perte) en 2017	(1 945)	199	4 101	2 355

Évaluation actuarielle : hypothèses

111. Chaque année, le Centre examine et sélectionne les hypothèses et méthodes employées par les actuaires pour évaluer les charges et les primes afférentes aux régimes d'assurance maladie après la cessation de service, qui sont détaillées ci-après :

<i>Hypothèse</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2017)	0,72	3,54	3,57
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2018)	0,92	4,23	4,25
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2017)	—	2,20	—
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2018)	—	2,20	—
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé (au 31 décembre 2017)	4.00 s'approchant de 3,05 à dix ans	—	—
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé (au 31 décembre 2018)	3.89 s'approchant de 3,05 à neuf ans	—	—
Taux d'augmentation des traitements	En fonction de l'âge et calculé séparément pour les administrateurs et les agents des services généraux		

112. Pour les évaluations actuarielles de 2017, Aon Hewitt a élaboré les courbes des rendements utilisées pour le calcul des taux d'actualisation applicables au dollar des États-Unis et au franc suisse. Cette démarche est conforme à la décision que le Groupe de travail des normes comptables – créé sous les auspices du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination – a prise afin d'harmoniser les hypothèses actuarielles à l'échelle du système des Nations Unies et à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/815, par. 26) approuvée par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 71/272 B.

113. Le coût des prestations par personne au titre des régimes d'assurance maladie après la cessation de service a été actualisé pour tenir compte de l'évolution récemment observée en ce qui concerne les prestations et affiliations.

114. L'hypothèse retenue pour le taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé tient compte de l'augmentation prévue à court terme des coûts des régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de la conjoncture économique. L'hypothèse élaborée par Aon Hewitt quant à l'évolution en francs suisses de ces coûts a été utilisée pour l'évaluation de 2018.

115. Pour l'évaluation au 31 décembre 2018 des engagements au titre des prestations liées au rapatriement, Aon Hewitt a retenu un taux d'inflation des frais de voyage fondé sur les projections de l'inflation aux États-Unis sur les vingt prochaines années.

116. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 9,1 jours les trois premières années de service, à 1,0 jour de la quatrième à la huitième année, et de 0,1 jour par la suite, à concurrence de 60 jours pour les fonctionnaires et de 18 jours pour le personnel temporaire.

Analyse de sensibilité

117. Les principales hypothèses financières retenues pour l'évaluation des engagements au titre des prestations définies sont le taux auquel le coût des soins de santé devrait augmenter à l'avenir et la courbe d'actualisation, qui est déterminée à partir d'obligations émises par des entreprises. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant de la variation tendancielle des coûts de soins de santé et des taux d'actualisation, les principales autres hypothèses demeurant constantes, dont celle relative au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur

actuelle des prestations qui seront versées dans le cadre du régime à l'avenir. Si l'hypothèse tendancielle relative au coût des soins de santé venait à varier d'un point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

2018	Augmentation	Diminution
Variation de 1 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du coût des soins de santé		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	20 321	(15 147)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier (assurance maladie après la cessation de service)	1 433	(987)

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	Augmentation	Diminution
Variation de 1 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du coût des soins de santé		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	20 615	(15 368)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier (assurance maladie après la cessation de service)	1 450	(999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

2018	Augmentation	Diminution
Variation de 1 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du taux d'actualisation		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	(15 039)	20 662
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (prestations liées au rapatriement)	(539)	635
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (congés annuels)	(363)	430

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	Augmentation	Diminution
Variation de 1 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du taux d'actualisation		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	(15 258)	20 960
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (prestations liées au rapatriement)	(563)	661

2017	Augmentation	Diminution
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (congrés annuels)	(369)	436

Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies

118. Pour les douze prochains mois, les estimations réalistes du Centre sont de 1,445 million de dollars pour les prestations – déduction faite des cotisations des participants – servies par le régime d'assurance maladie après la cessation de service (1,340 million de dollars en 2017), de 0,505 million de dollars pour les prestations de rapatriement et les avantages postérieurs à l'emploi (0,492 million de dollars en 2017), et de 0,288 million de dollars pour les congés annuels (0,292 million de dollars en 2017).

119. Selon la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés sont considérés comme relevant de régimes non capitalisés ; de ce fait, il n'est pas comptabilisé de juste valeur des actifs de ces régimes, et la totalité de l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est comptabilisée comme un passif du Centre.

Valeur actualisée des engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général		Dépenses d'appui aux programmes		Hors budget		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Assurance maladie après la cessation de service	58 790	59 928	6 137	6 187	13 190	13 153	78 117	79 268
Passifs courants	1 044	958	114	109	276	263	1 434	1 330
Passifs non courants	57 746	58 970	6 023	6 078	12 914	12 890	76 683	77 938
Prestations liées au rapatriement	3 588	3 807	458	472	1 891	1 928	5 937	6 207
Passifs courants	357	289	27	26	103	160	487	475
Passifs non courants	3 231	3 518	431	446	1 788	1 768	5 450	5 732
Jours de congé accumulés	2 491	2 617	281	281	1 088	1 049	3 860	3 947
Passifs courants	214	192	18	16	45	73	277	281
Passifs non courants	2 277	2 425	263	265	1 043	976	3 583	3 666
Total	64 869	66 352	6 876	6 940	16 169	16 130	87 914	89 422

Valeur historique actualisée des engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Assurance maladie après la cessation de service	78 117	79 268	74 869	63 711	79 845	55 922
Prestations liées au rapatriement	5 937	6 207	6 234	5 987	4 716	4 358
Congés annuels	3 860	3 947	8 206	8 225	4 562	1 866
Total	87 914	89 422	89 309	77 923	89 123	62 146

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

120. Les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de la faire réaliser tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

121. Le Centre est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale (qui est actuellement de 7,90 % pour les fonctionnaires et de 15,80 % pour les organisations affiliées). En application de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

122. En 2017, la Caisse a constaté des anomalies dans les données démographiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle arrêtée le 31 décembre 2015. Ainsi, contrairement à la règle qui prévoit un cycle de deux ans, elle a considéré, aux fins de l'établissement des états financiers de 2016, que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2013 s'appliquaient au 31 décembre 2016.

123. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 139,20 % (contre 150,10 % en 2016). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 102,70 % (contre 101,40 % en 2016).

124. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2017, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des engagements de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des avoirs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

125. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté, soit lors de l'évaluation en cours, soit en raison de la cessation du régime de pension, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler un déficit actuariel serait calculé en proportion de ses contributions par rapport au total des contributions versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le

montant total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédentes (2015, 2016 et 2017) s'est élevé à 6 931,39 millions de dollars, dont 0,28 % ont été versés par le Centre.

126. En 2018, les cotisations versées à la Caisse par le Centre se sont élevées à environ 6,591 millions de dollars (6,589 millions de dollars en 2017). En 2019, elles devraient atteindre 7,118 millions de dollars.

127. Il peut être mis fin à l'affiliation à la Caisse par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation favorable du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin lui est versée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord par l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

128. Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Incidence des résolutions de l'Assemblée générale sur les prestations dues au personnel

129. Le 23 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/244, dans laquelle elle a approuvé des modifications aux conditions d'emploi et aux prestations offertes à tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, comme le lui recommandait la Commission de la fonction publique internationale. Certaines de ces modifications ont une incidence sur les passifs liés aux avantages du personnel à long terme et aux prestations à la cessation de service. Par ailleurs, des changements ont été apportés au régime de l'indemnité pour frais d'études qui influent sur le calcul de cet avantage à court terme. L'effet de ces changements est résumé ci-après :

<i>Changement</i>	<i>Détails</i>
Relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite	L'âge réglementaire du départ à la retraite est de 65 ans pour les fonctionnaires recrutés par l'Organisation des Nations Unies à compter du 1 ^{er} janvier 2014, et de 60 ou 62 ans pour ceux qui ont été recrutés avant cette date. L'Assemblée générale a décidé que, le 1 ^{er} janvier 2018 au plus tard, les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies porteraient à 65 ans l'âge réglementaire du départ à la retraite des fonctionnaires recrutés avant le 1 ^{er} janvier 2014, en tenant compte des droits acquis des intéressés. Cette modification a été mise en œuvre le 1 ^{er} janvier 2018 et elle a une incidence sur les calculs futurs des engagements au titre des avantages du personnel.
Barème des traitements unifié	Les barèmes applicables au 31 décembre 2016 aux fonctionnaires recrutés sur le plan international (administrateurs et agents du Service mobile) prévoyaient des traitements différenciés en fonction des charges de famille et avaient une incidence sur le montant de la contribution du personnel et sur l'indemnité de poste.

<i>Changement</i>	<i>Détails</i>
	L'Assemblée générale a approuvé un barème des traitements unifié qui a mis fin à la différence fondée sur les charges de famille à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui est entré en vigueur en septembre 2017. Le surplus de traitement versé aux fonctionnaires ayant des charges de famille a été remplacé par des allocations réservées aux fonctionnaires dont il est établi qu'ils ont des personnes à charge conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU. Les barèmes révisés des contributions du personnel et de la rémunération considérée aux fins de la pension ont pris effet en même temps que le barème des traitements unifié. L'application du barème des traitements unifié n'avait pas pour but d'entraîner une baisse du revenu des fonctionnaires. Elle devrait toutefois avoir une incidence sur le calcul et l'évaluation des prestations liées au rapatriement et du montant versé en compensation des jours de congé accumulés. À l'heure actuelle, les prestations liées au rapatriement sont calculées sur la base du traitement brut et de la contribution du personnel à la date de la cessation de service, alors que la prestation liée aux jours de congé accumulés est calculée sur la base du traitement brut, de l'indemnité de poste et de la contribution du personnel à la date de la cessation de service.
Prestations liées au rapatriement	À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit à une prime de rapatriement à condition d'avoir été en fonctions pendant au moins un an dans un lieu d'affectation ne se trouvant pas dans leur pays de nationalité. L'Assemblée générale a porté à cinq ans, pour les futurs fonctionnaires, la période minimale requise pour être admis au bénéfice de la prime de rapatriement. Cette modification des critères d'admissibilité a été appliquée en septembre 2017 avec effet rétroactif à compter de janvier 2017, et elle devrait avoir une incidence sur les calculs futurs des engagements au titre des avantages du personnel.
Indemnités pour frais d'études	À compter de l'année scolaire en cours au 1^{er} janvier 2018, l'indemnité pour frais d'études accordée aux fonctionnaires remplissant les conditions requises est calculée sur la base d'un barème dégressif exprimé dans une seule monnaie (le dollar des États-Unis), le montant maximum de l'indemnité étant le même pour tous les pays. Le régime révisé d'indemnité pour frais d'études modifie également la participation de l'organisation aux frais de pension et de voyage. Les effets de ces changements se sont fait sentir à la fin de l'année scolaire 2017-2018 et au moment du versement de l'indemnité.

130. Les incidences des changements autres que ceux qui concernent l'indemnité pour frais d'études ont été pleinement prises en compte dans l'évaluation actuarielle réalisée en 2017.

Note 13 Provisions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	–	-
Dotation aux provisions de l'année	65	-
Solde de clôture au 31 décembre	65	-

131. Un montant a été provisionné au titre des actions en justice engagées devant les tribunaux des Nations Unies chargés d'examiner les plaintes déposées par d'anciens fonctionnaires.

Note 14 Réserves de fonctionnement

132. Le tableau ci-après présente les variations des réserves de fonctionnement :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds d'affectation spéciale	Fonds d'appui aux programmes	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2017	6 476	986	7 462
Solde des contributions des donateurs et intérêts crédoeurs	455	–	455
Ajustement de 20 %, conformément au document ST/AI/285	–	(151)	(151)
Solde de clôture au 31 décembre 2017	6 931	835	7 766
Solde des contributions des donateurs et intérêts crédoeurs	1 120	–	1 120
Ajustement de 20 %, conformément au document ST/AI/285	–	386	386
Solde de clôture au 31 décembre 2018	8 051	1 221	9 272

Note 15 Produits

Contributions statutaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Organisation des Nations Unies	18 680	18 008
Organisation mondiale du commerce	18 680	18 004
Total partiel	37 360	36 012

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Remboursements aux donateurs (excédent d'années antérieures et économies réalisées)	—	(559)
Total des contributions statutaires (déduction faite des remboursements)	37 360	35 453

133. Les contributions statutaires correspondent aux contributions versées par l'ONU et l'OMC. Conformément à la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1967 et à la décision des Parties contractantes du GATT en date du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux nouvelles dispositions administratives entre l'ONU et l'OMC que l'Assemblée a approuvées dans sa décision 53/411 B et dans sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC.

134. Ces contributions sont calculées sur la base d'un cycle budgétaire biennal ajusté pour tenir compte de l'évolution des taux de change et des indemnités de poste, et comptabilisées en date du premier jour de l'année à laquelle elles se rapportent. Elles sont mises en recouvrement soit en totalité, si l'exercice budgétaire est d'un an, soit proportionnellement au nombre d'années couvertes par l'exercice. Lorsque les budgets et les ouvertures de crédits sont approuvés pour plusieurs années, la mise en recouvrement des contributions est échelonnée sur les différentes années. Les contributions statutaires sont considérées comme n'étant pas assorties de conditions. Lorsque des mises en recouvrement interviennent plusieurs fois par an, les produits sont eux aussi comptabilisés au moment où leur versement est exigible.

Contributions volontaires et autres transferts et allocations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 ^a
Contributions volontaires	74 288	87 701
Contributions en nature ^a	2 779	2 754
Remboursement aux donateurs (contributions volontaires)	(245)	(479)
Total partiel	76 822	89 976
Autres transferts et allocations	4 127	635
Remboursement aux donateurs (autres transferts et allocations)	(41)	(180)
Total partiel	4 086	455
Total des contributions volontaires et autres transferts et allocations (déduction faite des remboursements)	80 908	90 431

^a Les remboursements aux donateurs ont été ventilés selon leur nature (remboursement de contributions volontaires ou d'autres transferts et allocations).

135. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées en produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où celui-ci contient une clause exigeant des résultats particuliers et la restitution des fonds non utilisés. Les contributions volontaires comprennent les produits provenant des activités d'appui aux programmes, qui sont facturés aux taux suivants conformément aux procédures financières de l'ONU : 13 % pour les activités

financées au titre de la coopération technique, 12 % pour les activités des experts associés, et entre 7 % et 10 % pour les projets financés par la Commission européenne, le Cadre intégré renforcé ou le PNUD et les projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ».

136. La rubrique « Autres transferts et allocations » recouvre principalement les arrangements interorganisations et les initiatives multidonateurs financées au titre du fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et du fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ».

137. La ventilation des contributions volontaires et des autres transferts et allocations par type d'accord est la suivante :

Contributions volontaires et autres transferts et allocations, par type d'accord

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Contributions au titre d'accords non assortis de conditions	59 915	74 481
Contributions au titre d'accords assortis de conditions	18 500	13 855
Total des contributions volontaires et des autres transferts et allocations^a	78 415	88 336

^a Ce montant inclut la valeur actualisée des créances qui seront exigibles dans les années à venir.

138. Le montant total des contributions volontaires non assorties de conditions et des autres transferts et allocations, soit 59,915 millions de dollars, se décompose approximativement comme suit : 21,289 millions de dollars pour 2018 et 38,626 millions de dollars pour les années suivantes (21,356 millions pour 2019, 16,876 millions pour 2020 et 0,394 million pour 2021).

139. Le montant total des contributions annoncées par les donateurs qui n'ont pas été officialisées s'élève à 97,569 millions de dollars (53,721 millions de dollars en 2017).

Contributions en nature

140. Le montant des contributions en nature (2,779 millions de dollars, contre 2,754 millions en 2017) correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux. Le montant du rabais est passé en charges au titre du loyer en contrepartie de la comptabilisation en produits de la contribution.

141. Les contributions en nature sous forme de services, qui prennent essentiellement la forme de contributions à des conférences, des ateliers et des formations, ont été estimées à 2,449 millions de dollars (2,067 millions de dollars en 2017). Elles sont principalement versées par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'appui aux projets et aux bureaux extérieurs au cours de l'année. Les montants de ces contributions sont évalués à la juste valeur et ne sont pas comptabilisés en produits.

Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Services fournis	421	477
Autres produits	172	192
Total des produits divers	593	669

Produits des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits des placements	1 250	572
Total des produits des placements	1 250	572

Note 16**Charges****Traitements, indemnités et autres prestations**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Traitements et indemnités du personnel	39 323	40 934 ^a
Prestations de retraite et d'assurance	11 396	11 693
Autres prestations	1 007	1 487
Total des traitements, indemnités et autres prestations	51 726	54 114

^a Les chiffres de 2017 ont été retraités à des fins de comparaison.

142. Les traitements, indemnités et autres prestations incluent l'ensemble des charges afférentes au personnel recruté sur le plan national et le plan international, telles que les traitements, les indemnités de poste, les droits à prestations et les contributions aux régimes de retraite et d'assurance maladie pour les administrateurs et les agents des services généraux. Ils incluent aussi les charges afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et à l'assurance maladie après la cessation de service des anciens fonctionnaires du Centre.

Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Honoraires et frais d'assurance et de voyage des consultants	16 360	11 109 ^a
Coûts afférents aux vacataires	433	205
Total de la rémunération et des indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	16 793	11 314

^a Les chiffres de 2017 ont été retraités à des fins de comparaison.

143. La rémunération et les indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux dépenses afférentes aux vacataires et aux consultants, y compris leurs frais d'assurance et de voyage.

Voyages

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Voyages des fonctionnaires	4 099	3 431
Voyages des représentants	2 693	1 644
Total des frais de voyage	6 792	5 075

144. Sont inscrits à la rubrique « Voyages » les frais de déplacement des fonctionnaires, des participants aux réunions et du personnel spécialisé en mission.

Subventions et autres transferts

145. Les subventions et autres transferts sont des contributions financières versées à des bénéficiaires finals, aux partenaires et organismes d'exécution et à d'autres entités.

Frais de fonctionnement divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Services contractuels	11 829	8 822
Acquisitions de biens	350	590 ^a
Acquisition de biens incorporels	368	354 ^a
Loyers des bureaux et locaux	1 531	1 502
Location de matériel	421	381
Entretien et réparation	151	137
Charge de créances douteuses	24	1
(Gains)/pertes de change nets	1 726	(35)
Autres charges	199	306
Total des frais de fonctionnement divers	16 599	12 058

^a Les chiffres de 2017 ont été retraités à des fins de comparaison.

Charges diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges liées à des contributions en nature	2 779	2 754
Autres charges	5	(8)
Total des charges diverses	2 784	2 746

146. La charge de 2,779 millions de dollars liée à une contribution en nature (2,754 millions de dollars en 2017) correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux. La contribution est comptabilisée dans les produits en contrepartie de la constatation du loyer en charges.

Note 17

Comparaison et rapprochement de l'information budgétaire et de l'information financière

147. L'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC approuvent le budget biennal du Centre. Le budget peut par la suite être modifié soit par l'Assemblée, soit par le Conseil, soit par une autre entité ayant reçu une délégation de pouvoirs.

148. Le budget du Centre est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, alors que les états financiers le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS.

149. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) compare le budget définitif aux montants effectifs, calculés selon la même méthode comptable que celle appliquée au budget. La comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

Variations entre le budget initial et le budget définitif (budget ordinaire)

150. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis qui sont intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes.

Analyse des écarts entre le budget et les montants effectifs

151. On trouvera, dans le rapport annuel de la Directrice exécutive qui accompagne les états financiers, l'explication détaillée des différences significatives observées entre le budget initial et le budget définitif, et entre le budget définitif et les montants effectifs.

Rapprochement entre les montants effectifs, calculés sur une base comparable, et les montants figurant dans l'état des résultats financiers

152. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) présente le budget initial, le budget définitif et les montants effectifs des produits et charges comptabilisés selon la même méthode comptable que celle appliquée au budget.

153. Dans la mesure où le budget et les états financiers ne sont pas établis selon la même méthode comptable, la présente note fournit un rapprochement entre les montants effectifs présentés dans l'état V et ceux présentés dans l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget.

154. Les montants effectifs présentés sur une base comparable dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ont été rapprochés de ceux qui figurent dans l'état des flux de trésorerie, et les incidences des différences relatives à la méthode de calcul, au calendrier et aux entités sont expliquées ci-après :

a) Les différences liées à la méthode de calcul sont dues au fait que le budget est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. Aux fins du

rapprochement des montants budgétaires et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie, il faut éliminer les éléments hors trésorerie, notamment les engagements non réglés, qui sont à imputer au budget, mais qui ne constituent pas un flux de trésorerie. De même, les écarts liés aux normes IPSAS sont considérés comme des différences liées à la méthode de calcul ; il s'agit notamment des flux de trésorerie d'investissement relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles, ainsi que des flux de trésorerie de fonctionnement indirects liés à des modifications du montant des créances en raison de variations des charges à payer et de la provision pour dépréciation des créances douteuses ;

b) Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du Centre, aucun écart de date n'entrave la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs ;

c) Les différences relatives aux entités correspondent à des flux de trésorerie de groupes de fonds autres que le budget ordinaire qui sont pris en compte dans les états financiers. Ces derniers présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

155. Le rapprochement des montants effectifs présentés dans l'état V et de ceux présentés dans l'état des flux de trésorerie s'établit comme suit :

Rapprochement, sur une base comparable, entre les montants effectifs et les flux de trésorerie réels

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
Montant effectif des charges présenté sur une base comparable (état V)	(36 348)	—	—	(36 348)
Différences liées à la méthode de calcul				
Élimination des engagements non réglés	469	—	—	469
Régularisation de charges	(233)	—	—	(233)
Écarts de change	8	—	—	8
Quote-part des partenariats	(5)	—	—	(5)
Charges liées à des contributions en nature	(2 779)	—	—	(2 779)
Élimination des opérations interfonds	138	—	—	138
Charges liées aux avantages du personnel	(89)	—	—	(89)
Comptabilisation à l'actif de biens corporels et incorporels	216	(248)	—	(32)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	110	—	—	110
Total des différences liées à la méthode de calcul	(2 165)	(248)	—	(2 413)
Produits effectifs (état V)	37 604	—	—	37 604
Différences de présentation				
Produits liés à des contributions en nature	2 779	—	—	2 779
Élimination des variations d'actifs ou de passifs n'ayant pas d'effet sur les flux de trésorerie de fonctionnement	(658)	—	—	(658)
Augmentation de la quote-part des partenariats				
Revenus des placements présentés parmi les activités d'investissement	(79)	79	—	—

	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
Part au prorata des (augmentations)/diminutions nettes dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	–	(2 813)	–	(2 813)
Total des différences de présentation	39 646	(2 734)	–	36 912
Différences relatives aux entités				
Autres dépenses au titre des fonds	(59 513)	–	–	(59 513)
Autres produits au titre des fonds	79 729	–	–	79 729
Élimination des variations d'actifs ou de passifs n'ayant pas d'effet sur les flux de trésorerie de fonctionnement	12 581	–	–	12 581
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	4 100	–	–	4 100
Revenus des placements présentés parmi les activités d'investissement	(1 171)	1 171	–	–
Amortissement et dépréciation	394	–	–	394
Part au prorata des (augmentations)/diminutions nettes dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	–	(29 599)	–	(29 599)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	–	(64)	–	(64)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	–	(1 122)	–	(1 122)
Total des différences relatives aux entités	36 120	(29 614)	–	6 506
Montants figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	37 253	(32 596)	–	4 657

Note 18**Parties liées : principaux dirigeants**

156. Les principaux dirigeants du Centre sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les Directeurs de division, le Conseiller principal au sein du Bureau du Directeur exécutif et le Chef de la planification stratégique, qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Centre, et de contribuer à l'élaboration de ses grandes orientations stratégiques.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Nombre de personnes (en équivalent temps plein)	7,1	8
Rémunérations globales	1 817	2 070
Avances non remboursées au 31 décembre	50	69

157. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant brut des traitements, l'indemnité de poste, les droits à prestations, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition d'effets personnels, le remboursement de l'impôt sur le revenu et les cotisations de l'employeur aux régimes de pension et d'assurance maladie du personnel en activité. Les principaux dirigeants peuvent également prétendre à des avantages postérieurs à l'emploi, qui doivent être versés à la cessation de service. Ils n'ont reçu aucune prestation non monétaire ou indirecte. Ils sont affiliés à la Caisse

commune des pensions au même titre que les autres fonctionnaires de l'ONU, sans statut particulier.

158. Des avances peuvent être faites au titre de prestations dues et accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants.

Opérations entre entités liées

159. Sauf mention contraire dans les présents états financiers, s'agissant des produits des opérations sans contrepartie directe, contributions en nature incluses, toutes les opérations réalisées avec des tiers, y compris des organismes des Nations Unies et l'OMC, s'effectuent dans le cadre d'une relation fournisseur-client ou prestataire-client classique ou dans des conditions normales de concurrence.

160. Conformément à ce qui est indiqué à la note 5, les liquidités et les placements du Centre sont gérés par la Trésorerie de l'ONU dans le cadre du fonds principal de gestion centralisée des liquidités.

Note 19

Intérêts détenus dans le partenariat

161. Le Centre participe à l'initiative cofinancée relative à la sûreté et à la sécurité, qui relève d'un accord juridiquement contraignant. Cependant, il n'exerce pas un contrôle significatif sur cette entité. L'intérêt détenu par le Centre correspond à sa quote-part de l'actif net de l'entité, qui est déterminée au prorata du financement alloué au regard de critères tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé, et comptabilisée par mise en équivalence. Étant donné que les activités de l'entité sont déficitaires, la participation est comptabilisée comme passif non courant.

162. La quote-part du Centre dans l'excédent de fonctionnement de l'entité pour l'année terminée le 31 décembre 2018 s'établit à 0,009 million de dollars (contre un déficit de 0,002 million de dollars en 2017) et a été comptabilisée en diminution des charges. Si l'entité mène des activités, la part des opérations revenant au Centre est comptabilisée directement en actif net et figure dans l'état des variations de l'actif net (état III) pour l'année au cours de laquelle le solde en question a une incidence sur les écarts actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel.

163. Les variations des comptes du partenariat pendant l'année sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Coût au 1^{er} janvier	40	28
Variations au cours de l'année :		
Variation de l'actif net du partenariat comptabilisée directement en actif net	5	10
Part de (l'excédent)/du déficit du partenariat pour l'année comptabilisée en (diminution des) charges	(9)	2
Total des variations du partenariat pour l'année	(4)	12
Quote-part du partenariat comptabilisée par mise en équivalence et figurant dans l'état de la situation financière	36	40

Note 20**Contrats de location et engagements**

164. Le Centre a signé des contrats de location simple relatifs à l'occupation des locaux de son siège à Genève et de ses bureaux extérieurs, ainsi qu'à l'utilisation de photocopieuses et de matériel d'impression et de publication.

165. Les paiements minimaux au titre des contrats de location non résiliables s'établissent comme suit :

Engagements au titre des contrats de location simple

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Échéance inférieure à 1 an	1 479	1 428
Échéance de 1 à 5 ans	912	2 168
Montant total minimum des engagements au titre des contrats de location simple	2 391	3 596

166. Le bail du siège genevois du Centre est établi entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et le Centre pour un montant annuel de 1,085 million de francs suisses (1,120 million de dollars au 31 décembre 2018). Il peut être reconduit pour une période de cinq ans après accord explicite entre les parties ou résilié sur notification écrite à la Fondation au moins six mois avant la date d'expiration du 30 septembre 2020. En outre, aux termes du contrat de bail, il ne peut y avoir de sous-location sans le consentement de la Fondation. Les baux des locaux que le Centre loue pour ses bureaux extérieurs peuvent en règle générale être résiliés moyennant un préavis de trente à quatre-vingt-dix jours.

167. Les contrats de location de matériel concernent les photocopieuses et les imprimantes. Ils sont d'une durée de cinq ans pour les photocopieurs multifonctions, sur la base d'un montant de location annuel fixe pour 16 machines et d'un coût unitaire par copie. Étant donné que les montants variables sont relativement constants, il est fort probable que le Centre continuera de consommer des copies supplémentaires dans une proportion semblable. Les matériels d'impression sont loués sur la base d'un montant annuel fixe pour un contrat initial de quatre ans, renouvelable deux fois pour une durée de deux ans jusqu'au 28 février 2026. Aucun de ces contrats ne prévoit d'option d'achat et chaque partie peut dénoncer tout ou partie du contrat moyennant un préavis de trente jours notifié par écrit à l'autre partie. Le montant total des charges de location pour 2018 s'est élevé à 0,274 million de dollars (0,349 million de dollars en 2017). Il inclut les dépenses engagées au titre des impressions hors quota, conformément aux dispositions des contrats de location.

Autres engagements**Engagements contractuels en cours**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Immobilisations corporelles	438	43
Subventions	25	43

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Biens et services	11 143	6 013
Total des engagements contractuels en cours	11 606	6 099

168. Les autres engagements concernent les futurs transferts de fonds aux utilisateurs finals et l'acquisition de biens et services pour lesquels les contrats et les bons de commande ont été établis, mais qui n'ont pas encore été fournis au 31 décembre 2018.

Note 21

Actifs et passifs éventuels

169. À la date de clôture, on ne recensait aucun actif ou passif éventuel.

Note 22

Événements postérieurs à la date de clôture

170. Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

Annexe I

État des crédits ouverts

Fonds général : état des crédits ouverts pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts ^a			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Variation	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total	
Centre du commerce international							
Programme d'activités	75 121	–	75 121	35 879	469 36 348	38 773	

^a Le montant du crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2018-2019, soit 75,121 millions de dollars, est resté inchangé. Dans ses résolutions [72/263](#) A et [73/280](#) A, l'Assemblée générale a approuvé le montant correspondant à la part de l'ONU.

Annexe II

Comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget rendu public ^a		Montants effectifs pour 2018 (méthode comptable appliquée au budget)	Différence (en pourcentage)
	Budget biennal initial	Budget biennal définitif		
Postes	58 404	58 404	28 620	(51)
Autres objets de dépense	16 717	16 717	7 728	(54)
Total	75 121	75 121	36 348	(52)

^a Le montant du crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2018-2019, soit 75,121 millions de dollars, est resté inchangé. Dans ses résolutions [72/263](#) A et [73/280](#) A, l'Assemblée générale a approuvé le montant correspondant à la part de l'ONU.

